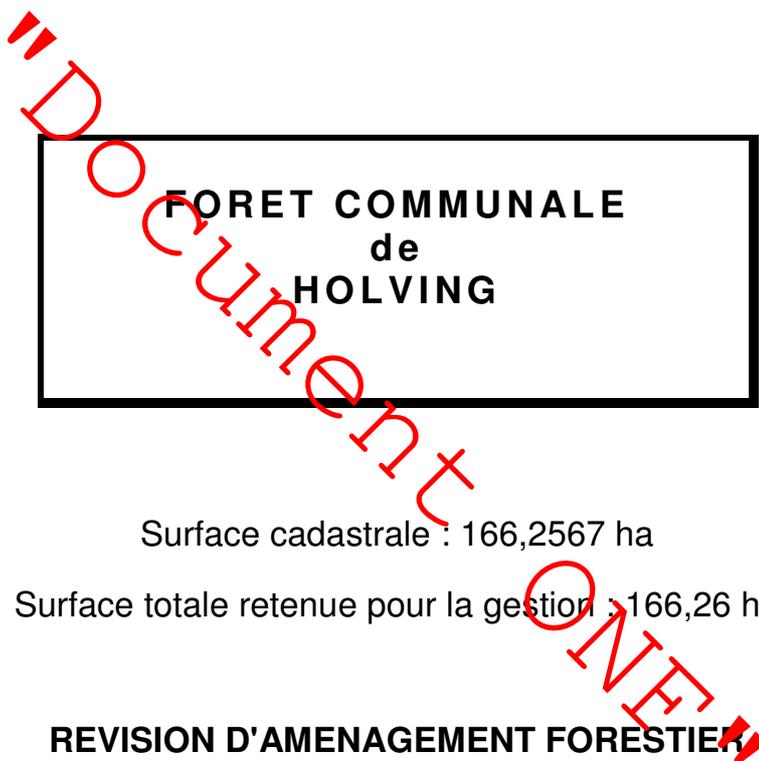




OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Grand Est
Agence de Metz
Unité territoriale d'Albestroff - Sarralbe
Triage du Val-de-Guéblange (Audviller)

Département de la Moselle (57)
Arrondissement de Sarreguemines
Canton de Sarralbe
Intercommunalité : Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluence.
Région IFN : Plateau lorrain (code ONF n° 419)
Schéma Régional d'Aménagement : Lorraine



Surface cadastrale : 166,2567 ha

Surface totale retenue pour la gestion : 166,26 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2019 - 2038

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Altitudes extrêmes : 215 m - 265 m

Identifiant aménagement : A034559E

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT.....	4
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....	6
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	6
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement.....	6
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	7
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales	8
(Voir chapitre « 2.6.4.5 Richesses culturelles »)	9
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	10
1.2.1 Description du milieu naturel.....	10
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	10
1.2.1.2 Conditions climatiques.....	10
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie.....	10
1.2.1.4 Stations.....	10
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	11
1.2.2.2 Inventaires réalisés.....	13
1.2.2.3 Etat du renouvellement.....	14
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt.....	15
1.3.1 Production ligneuse	15
1.3.1.1 Volumes de bois produits	15
1.3.1.2 Desserte forestière	16
1.3.2 Fonction écologique	17
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	18
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	18
1.3.3.2 Ressource en eau potable.....	18
1.3.4 Protection contre les risques naturels	18
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	19
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	19
2.2 Constitution de division(s).....	21
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	21
2.3.1 Traitements retenus	21
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	21
2.4 Objectifs de renouvellement	22
2.4.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	22
2.4.2 Evolution des essences	24
2.5 Classement des unités de gestion.....	24
2.6 Programme d'actions	26
2.6.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS.....	26
Trois concessions sont à régulariser (voir chapitre : 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions).....	26
2.6.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	26
2.6.2.1 Coupes.....	26
2.6.2.2 Desserte.....	30
2.6.2.3 Travaux sylvicoles	31
2.6.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE.....	33

2.6.3.1 Biodiversité courante	33
2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	34
2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles.....	34
2.6.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	35
2.6.4.1 Accueil et paysage.....	35
2.6.4.2 Ressource en eau potable.....	35
2.6.4.3 Chasse – Pêche	35

BAIL DE CHASSE : LES BAUX DE CHASSE CONCERNENT LA PERIODE ALLANT DE 2015 A 2024..... 35

ATTRIBUTIONS / REALISATIONS : 35

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage.....	37
2.6.4.5 Richesses culturelles	37
2.6.5 Programme d'actions CONTRE LES RISQUES NATURELS	37
2.6.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	37
2.6.6.1 Incendies de forêts	37
2.6.6.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique	38
2.6.6.3 Crises sanitaires	38
2.6.6.4 Tassement des sols.....	38
2.6.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	38
2.6.7.1 Certification PEFC	38
2.6.7.2 Autres actions.....	38
2.6.8 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122.7 du code forestier	38
2.6.8.1 Evaluation d'incidence avec Natura 2000	38
2.6.8.2 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier	38

SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES..... 39

Document ONE

Présentation synthétique de l'aménagement

La forêt communale de Holving, d'une surface de 166,26 ha, est constituée de 5 massifs forestiers. Le parcellaire n'a pas été modifié et comporte actuellement 23 parcelles forestières.

La fonction dominante est la production. La fertilité des stations est faible sur les stations O et II1 et moyenne sur l'ensemble du reste des stations présentes (II2, VI, VII2 du plateau lorrain). A l'exception de la station O favorable à l'aulne glutineux, les autres stations sont favorables à la production de chêne sessile et de hêtre. En globalité, les sols sont sensibles aux tassements (très fortement sur la station O et fortement sur les stations II1, II2, VI, VII2).

Les peuplements sont très majoritairement composés de chêne sessile et chêne pédonculé, de hêtre et de feuillus divers. Les feuillus précieux sont peu présents. A noter la présence de 5% de résineux (douglas, épicéa, pin sylvestre). Actuellement les peuplements d'épicéas sont menacés par de très fortes attaques de scolytes. L'unité de gestion 5a dont le peuplement est composé actuellement à 80% d'épicéa est donc à surveiller de très près pour cette raison (risques d'attaques de scolytes). Si l'avenir de ce peuplement venait à être menacé, le gestionnaire devra proposer à la commune de les récolter afin de ne pas perdre la valeur de ces bois. Dans ce cas, cette unité de gestion devra être replantée en chêne sessile et feuillus précieux. Ces opérations sont mentionnées dans l'aménagement au niveau du chapitre sur les travaux et du bilan sous le titre "conditionnel". D'autre part, en cas d'attaque de scolytes sur les autres unités de gestion (7b, 8b et 10b pie) constituées à majorité par des peuplements d'épicéa, elles devront également être récoltées. Mais contrairement à la 5a, compte tenu de leur faible surface, de leur forme, de la présence d'autres résineux et de feuillus divers à proximité, elles ne seront pas replantées mais laissées en libre évolution naturelle.

Les jeunes peuplements (jeunes futaies) occupent 55 % de la surface. A l'opposé, les peuplements matures à mûrs représentent 43 % de la forêt. 2% de la surface correspondent à un vide à boiser.

L'enjeu écologique est moyen sur 27,93 ha, concernés par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type I, susceptible d'abriter des espèces remarquables protégées. Le reste de la surface est à enjeu écologique ordinaire.

La forêt se situe à proximité du village d'Holving qui bénéficie de la présence d'un grand étang (étang de la ligne Maginot aquatique) et d'un camping aménagé pour accueillir les pêcheurs et les touristes. Les massifs, à l'exception des parcelles 1 à 3 sont donc régulièrement fréquentés par des promeneurs ce qui induit un enjeu social reconnu sur 41,62 ha, lié à la sensibilité paysagère principalement (voir carte n°7 en annexe).

L'aménagement précédent prévoyait la poursuite de la conversion en futaie régulière et le rajeunissement de la forêt. La surface à régénérer était fixée à 22,97 ha dans un groupe de régénération élargi de 33,51 ha. L'objectif a été atteint à 73% (16,82 ha) après 13 années d'application.

D'autre part, l'unité de gestion 19b (2,67 ha) a fait l'objet de coupes de régénération comme prévu mais cette dernière ne s'est installée que de façon sporadique et non satisfaisante (peu d'essences d'avenir, semis mal conformés). Elle fera donc l'objet d'une reconstitution par plantation en chêne sessile et feuillus précieux.

Les essences obtenues sont conformes à l'objectif fixé, même si le chêne a tendance à disparaître sous la vigueur du hêtre et sous la pression du gibier.

Le traitement en futaie régulière est reconduit pour la période 2019 – 2038. L'essence objectif à très long terme est le chêne sessile principalement.

Le nouveau groupe de régénération est composé des parcelles et unités de gestion 3, 9a, 14a, 16, 19a et 20a qui seront à régénérer entièrement sur la durée de l'aménagement. Les unités de gestion 19b et 19a pie classées respectivement dans le groupe de reconstitution et de régénération sont à planter. Les plants devront être protégés (clôture ou protections individuelles) sauf si l'équilibre forêt /gibier est rétabli d'ici la mise en œuvre des travaux. L'unité de gestion 9a constituée d'une plantation de peupliers sera laissée en évolution naturelle (drageons de peupliers et feuillus divers). Les autres unités de gestion du groupe de régénération (3, 14a, 16, 19a pie et 20a) seront régénérées naturellement en essayant de favoriser au maximum le chêne sessile aux dépens du hêtre, partout où cela est possible, même sur de faibles surfaces.

Le groupe de régénération est constitué par des unités de gestion dont les bois ont atteint le diamètre d'exploitabilité ou un âge physiologique nécessitant leur récolte.

Des travaux sylvicoles sont prévus dans les parcelles des groupes de jeunesse, de régénération et de reconstitution. Les plantations sont à réaliser dans la mesure du possible en début de période d'application de l'aménagement.

Les autres peuplements, hors régénération, sont regroupés dans un groupe d'amélioration avec des rotations de 6, 8 ou 10 ans en fonction de leur âge.

Toutes les mesures en faveur de la biodiversité, de la protection des sols et du milieu seront mises en œuvre.

"Document ONE"

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt:**

Commune de Holving

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	communale
de	Holving
Départements de situation	Moselle (57)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	N° 419 plateau Lorrain
SRA de référence	Lorraine - arrêté ministériel du 9 juin 2006

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Moselle	Holving	147,5574 ha
	Richeling	18,6993 ha
	Total	166,2567 ha

- **Période d'application de l'aménagement :**

2019 - 2038 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Forêt communale de Holving	F12638B	166,2567	20 février 2006	2005	2019

La carte de situation se trouve en annexe.

• **Surfaces de l'aménagement (ha)**

Surface aménagement précédent	166,2493 ha
Surface cadastrale	166,2567 ha
Surface retenue pour la gestion	166,26 ha
Surface boisée en début d'aménagement	166,20 ha
Surface hors sylviculture	0,49 ha
<i>Ilot de sénescence</i>	0,43
<i>RBI</i>	0,00
<i>Evolution naturelle</i>	0,00
<i>Autres (place de dépôt)</i>	0,06
Surface en sylviculture	165,77 ha

La différence (0,0074 ha) entre la surface de l'aménagement précédent et du nouvel aménagement provient du calage des parcelles cadastrales (section 11: ancienne parcelle cadastrale 16 devenue parcelles 43 et 44). Les limites du parcellaire forestier réel ont été relevées à partir des photos aériennes.

La différence entre la surface retenue pour la gestion et la surface boisée en début d'aménagement correspond à la surface de l'emprise de la place de dépôt (UG 5b d'une surface de 0,06 ha)

La différence entre la surface retenue pour la gestion et la surface en sylviculture correspond à la surface de l'îlot de sénescence* (UG 15b / 0,43ha) additionnée à la surface de l'emprise de la place de dépôt (UG 5b / 0,06 ha) soit un total de 0,49 ha.

La correspondance entre les extraits des matrices cadastrales et des parcelles forestières se trouve en annexe n°1.

(* Définition d'un îlot de sénescence : en forêt, un « îlot de sénescence » est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle sylvigénétique, c'est-à-dire le cycle d'évolution naturelle d'une forêt sauvage.)

• **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Le service gestionnaire ne dispose pas de procès-verbaux de délimitation et de bornage relatifs à cette forêt. Consulter les archives départementales à Saint Julien les Metz le cas échéant.

• **Origine de la propriété forestière**

L'origine de la forêt remonte à des temps immémoriaux.

• **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'est pas modifié. Il reste composé de 23 parcelles dont les contours ont été vérifiés sur le terrain et les surfaces recalculées par SIG (Système d'information géographique). Des unités de gestion ont été créées pour tenir compte des classements et des différents types de peuplements. Elles sont désignées par le numéro de la parcelle suivi des lettres a, b, c ...

• **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Passage d'une canalisation d'eau (syndicat des eaux de Sarralbe)	A compter du 01 01 1989 pour la durée de l'exploitation	Parcelle 22
Chalet de chasse	Convention à établir	Unité de gestion 5c
Chalet de chasse	A compter du 01 01 2011 au 31 12 2020	Unité de gestion 22 b
Droit de passage pour accéder à une propriété privée.	Convention à établir	Unités de gestion 20a et 21a
Portillons donnant accès directement à la forêt	Conventions à établir	A rechercher et à régulariser sur l'ensemble des parcelles qui jouxtent les habitations

Il est rappelé que les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	0,49	3,15	162,62	-	166,26
Fonction écologique		138,33	27,93	-	166,26
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		124,64	41,62	-	166,26
Protection contre les risques naturels	166,26	-			166,26

Commentaires par fonction :

- **Fonction de production** : Hormis la partie hors sylviculture sur laquelle il n'y a pas d'enjeu de production (0,49 ha) et les stations forestières D-PL_0 (1,68 ha) et D-PL_II.1 (1,47 ha) qui sont à enjeu faible, le reste de la surface de la forêt est constitué de stations forestières de productivité moyenne. L'accroissement courant est estimé à 4,5 m3/ha/an sur l'ensemble de la surface en sylviculture.
- **Fonction écologique** : Présence d'une ZNIEFF* (Etang de Hirbach et milieux annexes à Holving : Identifiant national : 410030354) de type I sur une surface de 27,93 ha classée en enjeu moyen, car

susceptible d'abriter des espèces déterminantes protégées de chauves-souris, d'oiseaux ou d'amphibiens. A noter la création d'un îlot de sénescence pour une surface totale de 0,43 ha (UG15b), à l'occasion de cet aménagement au titre de la préservation de la biodiversité « ordinaire ».

*(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

- **Fonction sociale** : du fait de la présence de nombreux touristes liés à l'activité du terrain de camping, de la construction de nombreuses résidences secondaires et de la proximité du village, la forêt communale de Holving revêt un enjeu social reconnu sur 41,62 ha de sa surface pour des raisons paysagères.
- **Protection contre les risques naturels** : Il n'y a pas de risque naturel connu à ce jour concernant la forêt.

• Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée (ha)	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	4,04	Attaques de scolytes sur les peuplements d'épicéas (UG 5a, 7b, 8b, 10b pie)
- Déséquilibre grande faune / flore	166,26	Sangliers et chevreuils en trop grand nombre
Autres éléments		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel (Voir chapitre « 2.6.4.5 Richesses culturelles »).	2,00	Vestiges de la guerre (tranchées et abris creusés en terrain naturel) et de la ligne Maginot (casemate)
- Aménagement touristique	19,71	Sentier botanique (parcelles 21 et 22)
- Utilisation des massifs forestiers par les cavaliers	166,26	Prévoir une réunion de concertation avec les communes voisines, les responsables des centres équestres et les chasseurs afin de mettre en place une piste cavalière et de concentrer cette activité sur cette dernière.

Commentaires :

Hormis les peuplements d'épicéas communs attaqués par le scolyte, la forêt communale de Holving est peu affectée à ce jour par des problèmes sanitaires graves.

Il faudra dès que possible rétablir l'équilibre faune / flore en veillant notamment à la réalisation des plans de chasse.

Le sentier botanique devra être entretenu et maintenu en bon état notamment au niveau de la signalétique et des passerelles en bois. Lors des exploitations (éclaircies) dans ces parcelles, il faudra, en plus de la sécurité nécessaire compte tenu de la fréquentation du site, veiller à la qualité des exploitations, mais aussi des paysages et à la biodiversité.

• Contrats FFN

Sans objet

• Démarches de territoires

Intercommunalités : La forêt est située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence (CASC).

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 215 m et 265 m.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par les différentes cartes annexées.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes avec des gelées tardives habituelles.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 a touché l'ensemble de la forêt provoquant des chablis épars sur tous les massifs.

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

La forêt est entièrement établie sur l'étage géologique du Keuper caractérisé par des marnes (argiles) très compactes, affleurant dans les bas-fonds mais par contre recouvertes d'épaisses couches de limons sur la plupart des pentes et les plateaux. Ainsi les dépressions sont systématiquement caractérisées par des sols battants (pseudogleys) retenant fortement l'eau en hiver, où les arbres poussent moins bien (en hauteur et en diamètre) que sur les parties surélevées dont les sols sont profonds et mieux drainés (sols bruns forestiers aux conditions plus favorables à la prospection des racines des arbres...).

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique Sarreguemines feuillet XXXVI -13 et à sa notice.

1.2.1.4 Stations

Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est très utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.

La définition des stations forestières repose sur la typologie des stations du Plateau lorrain, issue de l'Orientation Locale d'Aménagement (ORLAM) du Plateau lorrain, elle-même inspirée du catalogue des stations forestières du Plateau lorrain d'Alain BRETHERS (1976). On y trouve des renseignements plus précis sur la pédologie.

Modalités de description : maillage systématique de 100 mètres de côté, d'orientation Nord-Sud et Ouest-Est : Parcours des transects par parcelle (1 point /ha, réalisé lors de l'aménagement précédent).

Les stations n'ont pas été réétudiées avec la nouvelle typologie de la « Plaine Lorraine », mais une correspondance avec les stations de cette dernière est présentée dans le tableau ci-après.

Codes stations Plateau lorrain actuel	Codes nouvelles stations Plaine lorraine	Libellé station ou groupe stationnel Plateau lorrain actuel	Surface		Enjeux production	Sensibilité au tassement	Essences objectifs les mieux adaptées	Essences d'accompagnement	Sensibilité aux changements climatiques	Intérêt biologique
			ha	%						
D-PL_0	PLo_V3	Aulnaie ou aulnaie – frênaie sur sol très hydromorphe à nappe temporaire	1,68	1	Faible	Très forte	Aulne glutineux, Frêne (1) Chêne pédonculé (2)	Orme lisse, Bouleau pubescent, Tremble	Faible	Elevé
D-PL_II.1	PLo_AH Ou PLo_LH1	Chênaie - Charmaie sur argiles et limons peu épais - Variante mal drainée.	1,47	1	Faible	Forte	Pin sylvestre - Chêne pédonculé**	Bouleau verruqueux- Aulne glutineux* - Alisier torminal - Charme* - Chêne sessile*	Forte	Faible
D-PL_II.2	PLo_A Ou PLo_L1	Chênaie - Charmaie sur argiles et limons peu épais - Variante moyen.	22,03	13	Moyen	Forte	Chêne sessile - Pin sylvestre - Chêne pédonculé**	Alisier torminal - Poirier – Charme* – Hêtre*	Moyenne	Faible
D-PL_VI	PLo_Lh2 ou PLo_L3	Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais.	60,55	36,5	Moyen	Forte	Chêne sessile – Hêtre*	Alisier torminal - Merisier - Erable sycomore - Cormier - Poirier - Charme	Moyenne	Faible
D-PL_VII2	PLo_L3 ou PLo_Lh3	Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais - Variante à limons acides.	80,04	48	Moyen	Forte	Hêtre - Chêne sessile	Mélèze d'Europe - Douglas - Alisier torminal	Faible à moyenne	Faible
HSY	HSY	Hors sylviculture (Emprise ligne électrique et îlot de sénescence).	0,49	0,5	Sans objet	Sans objet				
Total			166,26	100%						

- (1) La culture du frêne, bien qu'elle soit adaptée à ces stations, ne peut pas raisonnablement être envisagée sur la plaine lorraine à cause de l'extension actuelle du champignon *Chalara fraxinea*.
- (2) Le chêne pédonculé sera réservé aux stations les moins engorgées.

Changement climatique : Essence suivies de * ; **Attention** / Essence suivies de **Alerte**

La carte des stations et de la sensibilité au tassement se trouve en annexe.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Les peuplements ont été décrits en 2018 par inventaire relascopique pour les peuplements adultes et les jeunes peuplements à la densité de 1 point par ha.

Les peuplements sont décrits avec la typologie des peuplements feuillus du plateau lorrain.

Les parcelles du groupe de régénération ont fait l'objet d'un comptage pied à pied pour les peuplements feuillus (voir annexe n°5).

Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

Code	Description	Codes SIG annexes n° 5 et 6	Surface (Ha)	%
Futaie				
F-CHX	Futaie de chêne à petits bois et bois moyens (types 11, 12 et 21)	6.1 / 7.1 / 11.2 / 12.1 / 13.1 / 21.1 / 21.4 / 23.1	39.52	23,8
F-CHX-A.F	Futaie de chêne, charme et feuillus divers au stade gaulis.	11.1 / 19.6 / 22.1	12.22	7,3
F-CHX-HET	Futaie de chêne et hêtre au stade gaulis et des peuplements à bois moyens avec petits bois (type 21)	9.2 / 13.2 / 14.2 / 19.5 / 20.2	11.54	6,9
F-CHX-MEL	Futaie de chêne et mélèze à bois moyens avec petits bois (type 21).	5.3	8.60	5,2
F-HET-CHX	Futaie de hêtre et chêne à petits bois et bois moyens (types 12 et 21).	12.2 / 21.2	7.77	4,7
F-A.F-CHX	Futaie de feuillus divers (tremble, bouleau ...) et de chêne au stade gaulis.	4.1	3.24	1,9
F-DOU	Futaie de douglas à bois moyens avec petits bois (type 21).	10.4	2.23	1,4
F-EPC-MEL	Futaie d'épicéa et mélèze à petits bois avec bois moyens (type 12).	5.1	1.89	1,2
F-A.F	Futaie de peuplier au stade gros bois (type 33), de bouleau, d'aulne glutineux, de robinier faux acacia au stade fourré, et de peuplement à petit bois avec bois moyen (type 12).	9.1 / 10.3 / 21.3	1.70	1,0
F-EPC-A.R	Futaie d'épicéa et de douglas, de pin sylvestre et de mélèze à petits bois (type 11).	7.2	1.04	0,6
F-EPC-P.S	Futaie d'épicéa et de pin sylvestre à bois moyens avec petits bois (type 21).	10.5	0.90	0,6
F-F.P-A.F	Futaie de feuillus précieux et feuillus divers au stade gaulis.	10.1	0.68	0,4
F-F.P-CHX	Futaie de feuillus précieux et chêne au stade fourré.	10.2	0.68	0,4
F-EPC	Futaie d'épicéa à petits bois (type 11).	8.2	0.21	0,1
Total futaies			92.22	55.50 %
Ancien TSF				
TSF-CHX-HET	Ancien taillis sous-futaie de chêne et hêtre à gros bois et petits bois (types 31, 33).	3.1 / 8.1 / 9.3 / 10.6 / 16.2 / 22.2	28.28	17,0
TSF-CHX	Ancien taillis sous-futaie de chêne à gros bois, petits bois et bois moyens (types 31, 32, 33) et irrégulier à gros bois (type 53).	1.1 / 2.1 / 14.1 / 14.3 / 15.1 / 17.2 / 18.1	18.63	11,2
TSF-HET-CHX	Ancien taillis sous-futaie de hêtre et chêne à gros bois et bois moyens (types 32, 33)	2.1 / 16.1 / 19.1 / 19.2 / 20.1	15.17	9,1
TSF-HET	Ancien taillis sous-futaie de hêtre à gros bois et bois moyens (types 32, 33).	17.1 / 18.2 / 19.3	8.80	5,3
Total TSF			70.88	42.60%
Vides à boiser				
VB	UG à planter (19b).	19.4	2.67	1,6
Total vides à boiser			2.67	1.60%
Hors sylviculture				
HSY	Ilot de sénescence (UG 15b) et place de dépôt (UG 5b)	15.2 / 5.2	0.49	0,3
Total Hors sylviculture			0.49	0.30%
Total (surface retenue)			166.26	100%

	Futaie	"T.S.F"	Vide boisable	Hors sylviculture	Total
Surface ha	92,22	70,88	2,67	0,49	166,26
%	55	43	2	-	100 %

Commentaires :

La forêt communale de Holving, issue d'anciens Taillis Sous Futaies, est constituée de 92,22 ha de futaie régulière (55% de sa surface). Sa conversion est donc bien engagée.

Cette forêt présente une diversité d'essences assez faible et le chêne y est majoritaire. Il est intéressant de noter qu'elle présente dans les jeunes peuplements des feuillus précieux de bonne venue et de qualité, où des opérations de sélection (désignation – détournement - élagage ponctuel) devront être mises en œuvre, garantissant l'obtention à terme de produits de grande qualité.

Les vieux bois, représentés par les anciens taillis sous-futaies de chênes sont hélas fortement mitraillés mais leur état sanitaire est satisfaisant à ce jour. Il reste toutefois à surveiller, tout comme l'état sanitaire des épicéas fortement menacés actuellement par les attaques de scolytes.

Les cartes relatives aux peuplements figurent en annexe (cartes n°5 et 6).

1.2.2.2 Inventaires réalisés

Ces données concernent les parcelles* et unités de gestion* suivantes :

1 / 2 / 5c / 6 / 7 / 8a / 9b / 10c / 11 pie / 12a / 13 / 14c / 15a / 16 / 17 / 18 / 21 / 22b / 23

(* les parcelles et unités de gestion correspondent aux données actuelles de cet aménagement)

Elles représentent une surface de 117,83 ha soit 72 % de la surface en sylviculture de la forêt.

Résultats synthétiques des inventaires par essences et catégories de grosseur

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume commercial	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha	%
Chêne	13,4	53,3	3,5	13,8	4,4	17,5	4,0	16,0	1,5	5,9	133	53
Hêtre	7,9	32,2	1,9	7,8	2,5	10,0	2,4	9,8	1,1	4,6	80	32
Charme	2,5	9,8	2,3	8,8	0,2	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25	10
Feuillus divers	0,4	1,4	0,2	0,8	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	4	1
Epicéas et autres résineux	0,8	3,3	0,5	1,8	0,3	1,4	0,0	0,1	0,0	0,0	8	3
TOTAL	25	100%	8,4	33 %	7,6	30,5%	6,4	25,9%	2,6	10,5%	250	100

Commentaire :

- 78 placettes ont été réalisées sur l'ensemble des parcelles parcourues (1 point/ha). La forêt communale de Holving possède des peuplements qui sont riches en petits bois et bois moyens. Ceci provient de l'effort de conversion qui est engagé depuis de longues années. Les gros bois et très gros bois encore présents (principalement du chêne) sont issus d'anciens Taillis Sous Futaie.

1.2.2.3 Etat du renouvellement

• Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé :

Les surfaces annoncées correspondent aux calculs issus du SIG comme indiqué au chapitre 1.1.2.

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé	22,97 ha (dans un groupe élargi de 33,51 ha)
---	---

Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)												
UG Actuel.	UG Anc.	Surf. (ha)*	Code essence objectif prévue	Code essence actuelle	Mo de Nat / Art	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H<= 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise supérieure à 3 m de haut (ha)	Haut. (m)	Feuil. préc. Oui/ non	Coupe déf faite Oui/non
3	3	7,42	HET-CHX	CHX-HET	Nat	-	7,42	-	-	-	Oui	Non
4 pie	4A	2,70	CHS	A.F-CHX	Nat	-	-	-	2,70	3 à 6 m	Oui	Oui
4 pie	7A	0,54	CHS	A.F-CHX	Nat	-	-	-	0,54	3 à 6 m	Oui	Oui
10a pie	10D	1,16	F.P	F.P-A.F et F.P-CHX	Art	-	-	1,16	-	1 à 3 m	Oui	Oui
11 pie	11A	2,34	CHS	CHX-A.F	Nat	-	-	-	2,34	3 à 12 m	Oui	Oui
14a	14A pie	0,50	CHX-HET	CHX-HET	Nat	-	-	0,50	-	1 à 3 m	Non	Non
14b	14A pie	4,28	CHX-HET	CHX-HET	Nat	-	-	-	4,28	3 à 12 m	Oui	Oui
19a	19B pie	1,52	HET-CHX	HET-CHX	Nat	-	1,52	-	-	-	Non	Non
19b*	19B pie	2,67	HET-CHX	Vide boisable	Art	-	2,67	-	-	-	Non	Oui
19c pie	19B pie	1,04	HET-CHX	CHX-HET	Nat	-	-	-	1,04	3 à 12 m	Oui	Oui
19c pie	19A	2,27	CHX	CHX-A.F	Nat	-	-	-	2,27	3 à 12 m	Oui	Oui
20a	20 pie	4,61	HET-CHX	HET-CHX	Nat	4,61	-	-	-	-	Oui	Non
20b	20 pie	1,68	HET-CHX	CHX-HET	Nat	-	-	-	1,68	3 à 12 m	Oui	Oui
21b pie	21A	0,81	CHS	A.F	Nat	-	-	-	0,81	3 à 12 m	Oui	Oui
Total (1)						4,61	11,61	1,66	15,66			
Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération (2)												
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (2)						0	0	0	0	-	-	-
Total général (1) + (2)						4,61	11,61	1,66	15,66	-	-	-

(* les surfaces prises en compte sont les surfaces actuelles)

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement		Surface (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)		9,27	14b, 19c, 19d, 20b,
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)		12,11	3, 14a, 19b*
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution inclus dans le groupe de régénération.		7,55	4, 10a pie, 11 pie, 21b pie,
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé		23,95	4, 10a pie sud, 11 pie, 14b, 19c, 20b, 21b pie, 22a,
Dont:	<i>Sa du groupe de régénération</i>	<i>15,66</i>	<i>4, 11 pie, 14b, 19c, 20b, 21b pie,</i>
	<i>Sa hors groupe de régénération</i>	<i>0,29</i>	<i>10a pie sud (gaulis), 22a</i>

L'unité de gestion 19b* a fait l'objet de coupes de régénération (y compris définitive) mais cette dernière ne s'est installée que de façon sporadique et non satisfaisante (peu d'essences d'avenir, semis mal conformés). Elle fera donc l'objet d'une reconstitution par plantation en chêne sessile.

Commentaires :

La surface régénérée au terme de 13 années d'application de l'aménagement est égale à 16,82 ha ce qui correspond à 73% de la surface prévue (22,97ha). L'effort de régénération a porté également sur l'unité de gestion 19b (2,67ha) où la régénération naturelle ne s'est malheureusement pas suffisamment installée et qui sera à reconstituer artificiellement. Enfin la parcelle 3 et les unités de gestion 14a et 19a ont été entamées et parcourues par une coupe d'ensemencement.

Les essences obtenues sont globalement conformes à l'objectif fixé.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Fonction principale	<i>Surface par niveaux d'enjeu</i>				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	0,49	3,15	162,62	-	166,26

Tableau synthétique de la production moyenne

Production en surface terrière (m²/ha/an)	Production en volume (m³/ha/an)
0.4/m ² /ha/ha	4,5 m ³ /ha/an

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés : période considérée : 2005 à 2017 (13 ans)

Volumes annuels récoltés (m3) (volume commercial)								
Régénération		Amélioration		Produits accidentels		Total		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
479	322	355	418		54	834	794	
								Ecart %
								- 5 %

Soit 794 m³/an et 4,77 m³/ha/an.

Voir le bilan des récoltes passées en annexe.

Les produits ligneux récoltés sont répartis comme suit : 33 % Bois d'Oeuvre (BO), 23 % Bois d'Industrie (BI), 44 % Bois de Feu (BF). Les produits accidentels ont représenté en moyenne 7 % de la récolte passée.

1.3.1.2 Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire <i>Etat général</i> <i>Points noirs existants</i> <i>Rôle multi-fonctionnel ?</i> <i>touristique, cynégétique</i>
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	3,050	3,34 / 100 ha	Oui	Bon état
	empierrées	2,500			Bon état
	terrain nat.	-			Sans objet
Autres routes participant à la desserte (*) accessibles aux grumiers		-			Sans objet
Routes forestières non accessibles aux grumiers		-			Sans objet
Pistes		Non mesurées			Affectées uniquement au débardage de bois d'œuvre et de fonds de coupes.
Ancrages câbles (nombre)		-			Sans objet

(*) Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

Le réseau de desserte est suffisant en terme de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF (1993) (3,3 km/ha, pour 1,5 à 2,5 km/ha préconisés)

Les pistes et sommières servent principalement à l'exploitation des parcelles, leur longueur n'a pas été mesurée, mais elles constituent un réseau complémentaire non négligeable pour la desserte de la forêt.

La forêt est bien desservie. La forêt est parcourue par quelques cours d'eau qui ne facilitent pas la mobilisation des bois. Lors du martelage, en tenir compte et préciser avant les opérations de débardage, quelle est la solution proposée (vidange en passant par d'autres parcelles et en respectant les cloisonnements d'exploitation, pose d'ouvrages temporaires de franchissement). Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n° 2006-1772).

La desserte figure sur la carte n° 8 en annexe.

Principales difficultés d'exploitation

Les principales difficultés d'exploitation et de mobilisation des bois sont liées à la nature des sols (argilo / limoneux), aux conditions météorologiques (longue période de pluie, absence de gel). Un réseau de cloisonnements d'exploitation est mis en place sur l'ensemble des parcelles au fur et à mesure du passage en coupe afin d'essayer de limiter les tassements de sol. L'exploitant devra se conformer aux directives données par le technicien forestier territorial qui de son côté veillera à matérialiser à la peinture les chemins de vidange.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		138,33	27,93	-	166,26

• Statuts réglementaires et zonages existants

La forêt communale de Holving n'est soumise à aucune contrainte réglementaire en matière écologique mais elle est concernée par la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type I n° 410030354 (Etang de Hirbach et milieux annexes à Holving) sur une partie de sa surface (27,93 ha) ce qui lui confère un enjeu écologique reconnu car susceptible d'héberger des espèces déterminantes à statut de protection.

A noter la création d'un îlot de sénescence (UG 15b) pour une surface de 0,43 ha et la volonté de conserver quelques chênes remarquables de gros diamètre, pour la biodiversité et les paysages dans les différents massifs (voir carte n°7 en annexe).

• Synthèse des risques pesant sur la biodiversité.

Plantes invasives existantes : aucune plante invasive n'a été recensée à ce jour en forêt. Il faut toutefois rester vigilant notamment au niveau de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et du Cerisier tardif (*Prunus serotina*).

• Espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières.

Le Milan royal (*Milvus milvus*) est actuellement nicheur en forêt communale de Holving. Il y a **obligation de se référer aux précautions énoncées et mentionnées à l'annexe n° 3**. Une vigilance particulière doit être portée au suivi de cette espèce actuellement en voie de disparition.

(1) Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

• **Habitats prioritaires** : la plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. La forêt n'est pas concernée par un habitat naturel prioritaire.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale		124,64	41,62	-	166,26

La forêt se situe à proximité du village qui bénéficie de la présence d'un grand étang (étang de la ligne Maginot aquatique) et d'un camping aménagés pour accueillir les pêcheurs et les touristes. Les massifs, à l'exception des parcelles 1 à 3 sont donc régulièrement fréquentés par des promeneurs ce qui induit un enjeu social reconnu sur 41,62 ha, lié à la sensibilité paysagère principalement (voir carte n° 7 en annexe).

1.3.3.1 Accueil et paysage

Les parcelles 18 et 21 à 23 situées à proximité de l'étang de Hirbach et au cœur des habitations sont localement très sensibles sur le plan paysager et sont fréquentées. Les lisières et bordures des axes routiers et chemins fréquentés sont également sensibles et concernent tous les massifs à l'exception des parcelles 1 à 3.

Un sentier botanique très fréquenté occupe les parcelles 21 et 22. Parmi les autres équipements d'accueil on peut noter la présence d'un panneau d'information (UG 22b), de 7 chênes remarquables et d'un sentier piétonnier qui longe l'étang.

Il faudra veiller à apporter un soin particulier au maintien des paysages lors de la réalisation des futures coupes et des travaux dans les secteurs sensibles.

Il faudra également s'assurer du bon entretien des équipements touristiques et de la signalétique notamment sur le sentier botanique.

1.3.3.2 Ressource en eau potable

A l'heure actuelle, il n'existe ni captage, ni périmètre de protection de captage d'eau sur la forêt.

Il n'y a par ailleurs pas à notre connaissance de risque lié à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.

A noter le passage d'une conduite d'eau potable dans la parcelle 22 faisant l'objet d'une concession (voir carte n° 7 en annexe).

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	166,26	-			166,26

Il n'y pas de risque naturel connu à l'heure actuelle pour cette forêt.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux – constats Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>La forêt communale de Holving est une forêt de production, dont l'enjeu théorique est moyen compte tenu de ses stations, mais qui présente globalement de très bonnes potentialités notamment pour le chêne. Elle est constituée d'anciens taillis-sous-futaies, soit à majorité chênes en bon état sanitaire, soit à majorité hêtres vieillissants, sur 43% de sa surface.</p> <p>La forêt communale de Holving est constituée de 55% de futaie, avec pour certaines unités de gestion, notamment 10a et 19c, la présence de feuillus précieux (merisier).</p> <p>Peuplement d'épicéa commun : unité de gestion 5a pie (1,50 ha).</p> <p>Peuplements d'épicéas purs (ou à fort pourcentage de présence dans le peuplement) : unités de gestion 7b, 8b et 10b pie (2,15 ha au total)</p> <p>Peupleraie : unité de gestion 9a.</p> <p>Vide à reconstituer : unité de gestion 19b (2,67 ha)</p>	<p>Maintien du traitement en futaie régulière et poursuite de la conversion tout en essayant de favoriser au maximum le chêne sessile. Toutefois, le hêtre étant installé et majoritaire sur une partie de la parcelle 16 (7,12 ha), il sera retenu comme essence objectif de la régénération sur cette dernière, afin d'éviter d'avoir recours à une plantation pour substitution d'essences. On favorisera également les feuillus précieux présents, notamment les érables sycomores et les merisiers.</p> <p>Mise en œuvre de la sylviculture préconisée dans les guides de sylviculture en tenant compte des essences présentes dans ces unités de gestion. Pour les feuillus précieux, il faudra envisager, après détournement, une taille de formation.</p> <p>Ce peuplement, classé en amélioration, constitue une surface en "régénération conditionnelle" à laisser encore grossir afin d'accroître sa valeur marchande. Mais en cas d'attaques très fortes de scolytes et compte tenu de sa proximité de l'ancienne RN 56, il sera récolté pour ne pas perdre la valeur des bois et pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, il est prévu de le remplacer par une plantation de chênes sessiles et feuillus précieux.</p> <p>Ces peuplements sont classés en amélioration et les risques sanitaires liés aux attaques de scolytes sont identiques à l'unité de gestion 5apie. Toutefois pour ces trois unités, compte tenu de leur faible surface, de leur configuration et de la composition des peuplements (présence d'autres résineux, douglas et pins sylvestre), il n'est pas prévu de les replanter en cas de récolte des épicéas. Il faudra alors continuer à améliorer les peuplements avec les essences encore en place et laisser le cas échéant ces peuplements évoluer naturellement.</p> <p>Mise en vente des bois en bloc et sur pied lorsque le marché sera porteur et compte tenu de la faible largeur de la bande concernée, laisser la régénération naturelle de feuillus divers s'installer.</p> <p>Plantation de chêne sessile et de feuillus précieux après nettoyage du sol et mise en place d'une clôture de protections contre le gibier.</p>

Fonction écologique	
<p>Bois mort sur pied ou au sol, arbres dépérissant.</p> <p>La forêt est couverte en partie par une Znieff de type I qui recense des espèces déterminantes d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles, susceptibles d'être présentes sur le massif.</p> <p>La forêt constitue une aire de nidification du Milan royal.</p> <p>Ilot de sénescence.</p>	<p>Maintien de bois mort sur pied et au sol, ainsi que d'arbres dépérissant, tout en veillant à la sécurité des usagers de la forêt. Ces arbres à haute valeur écologique pour la faune et la flore (1 à 3 arbres /ha) seront favorables à la plupart des espèces. Par ailleurs et même si l'essence objectif prioritaire de la forêt reste le chêne sessile, il faudra veiller au maintien d'autres essences en mélange et favoriser dans les jeunes peuplements les essences rares et les feuillus précieux.</p> <p>Outre d'éventuelles mesures spécifiques à l'avenir, il est nécessaire de préserver et favoriser la biodiversité courante.</p> <p>Prendre les mesures appropriées citées en annexe n°3 du présent document de gestion.</p> <p>Un îlot de sénescence a été créé en parcelle 15 (unité de gestion 15b d'une surface de 0,46 ha). La proximité d'un chemin nécessitera toutefois de veiller à sécuriser les abords de cet îlot en cas de dépérissement de certains arbres.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage)	
<p>La forêt présente un sentier botanique en parcelles 21 et 22 et jouxte de nombreuses résidences secondaires situées à proximité d'un étang aménagé pour accueillir le tourisme.</p>	<p>Maintien et entretien des équipements en place (accès routiers, parkings, tables/bancs, chemins empierrés, signalétiques). Sécurisation des abords du sentier botanique par une surveillance de l'état sanitaire des arbres et des interventions appropriées.</p> <p>Apporter un soin particulier lors des coupes mais aussi lors des travaux afin de maintenir un paysage varié et agréable.</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (équilibre forêt/gibier)	
<p>Présence de populations trop importantes de chevreuils et de sangliers par rapport à la taille de la forêt.</p>	<p>Diminuer et contenir ces populations à un niveau supportable pour la forêt (équilibre forêt/gibier) par l'augmentation des prélèvements afin d'éviter de clôturer les régénérations ou de protéger les plants lors de regarnis, mais aussi pour permettre aux essences secondaires et d'accompagnement d'apparaître et de se développer.</p>

2.2 Constitution de division(s)

Sans objet.

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	165,77	166,25
Sous-total : surface en sylviculture	165,77	166,25
Hors sylviculture	0,49	-
Total : surface retenue pour la gestion	166,26	166,25

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C						
Essences objectifs à long terme	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Age retenu (ans)	Diamètre retenu (cm)	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne sessile	Sylviculture traditionnelle	164,09	180	70	Hêtre et feuillus divers	II1, II.2, VI, VII.2,
Aulne glutineux	Sylviculture traditionnelle	1,68	60	50	Chêne pédonculé, Orme lisse,	O
Total surface en sylviculture		165,77				

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs à long terme : critères d'exploitabilité retenus à moyen terme						
Essences	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Age retenu (ans)	Diamètre retenu (cm)	Essences d'accompagnement	UG ou Stations concernées
Hêtre	Régénération naturelle	7,12	100	60	Chêne sessile, Charme, Erable sycomore, Merisier, Alisier torminal	VII2 (parcelle 16 pie)

objectif

Commentaire :

Le Chêne sessile est considéré comme l'essence objectif principale à long terme sur la forêt de Holving. La sylviculture devra donc remplacer progressivement, dans la mesure du possible, le chêne pédonculé et le hêtre très présent en mélange dans plusieurs unités de gestion par du chêne sessile (plus résistant à la sécheresse). Le choix de l'essence objectif ne veut pas dire la disparition des autres essences, mais simplement le fait qu'elle devient majoritaire dans les peuplements (soit par zone, soit en mélange avec d'autres essences).

2.4 Objectifs de renouvellement

2.4.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Le bilan a été décrit précisément au chapitre 1.2.2.3

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Analyse détaillée de la surface disponible :

Surface disponibles (Sd) : peuplements constitutifs actuels	Surface (ha)
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sd et Sv</i>)	-
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité (<i>participe à Sd et Sv</i>) (UG : 9a / 16 / 20a régénérations non entamées)	13,37
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	-
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité (<i>participe à Sd</i>) (UG : 1, 2, 5a, 7b, 8a, 8b, 10b pie, 10c, 14c, 17, 18, 22b)	42,16
Total surface disponible (Sd)	55,53
Rappel des surfaces ayant déjà fait l'objet d'une coupe de régénération (<i>ne participe pas à Sd</i>) (UG : 3, 14a, 19a)	9,44

Remarque : la surface des peuplements ayant déjà fait l'objet d'une coupe de régénération ne rentre pas dans le calcul de Sd.

Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement :

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs actuels	Surface Période 1	Surface Période 2	Surface Période 3
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1ère coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement (UG période 1 : 3, 14a, 19a)	9,44	-	-
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie (UG période 1 : - UG période 2 : 5a, 7b, 8b, 10b pie - UG période 3 : 3)	-	4,04	-
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité (UG période 1 : 9a, 16, 20a - UG période 2 : 1, 2, 8a, 10c, 14c, 17, 18, 22b, - UG période 3 : 9b pie, 10a, 10b pie, 15a, 21b pie)	13,37	38,12	15,24
Total	22,81	42,16	15,24

Calcul de la contrainte de vieillissement :

$$Sv \text{ (1ère période)} = [(22,81)/20] * 20 = 22,81 \text{ ha}$$

$$Sv \text{ (2ème période)} = [(22,81 + 42,16) / 40] * 20 = 32,49 \text{ ha}$$

$$Sv \text{ (3ème période)} = [(22,81 + 42,16 + 15,24) / 60] * 20 = 26,74 \text{ ha}$$

Histogramme des délais maximaux d'exploitabilité

Voir annexe n° 9

Calcul de la surface d'équilibre :

$$\text{Se} = [(164,09 / 180) + (1,68 / 60)] * 20 = 18,79 \text{ ha}$$

Renouveaulement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	55,53	
Contrainte de vieillissement (Sv) (calculée sur 2 périodes)	32,49	
Surface d'équilibre (Se)	18,79	Niveau prévu
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	22,81	A mi période
Surface à ouvrir (So) (UG 9a, 16, 20a)	13,37	13,37
Surface à terminer (St) (UG 3, 9a, 14a, 16, 19a, 20a)	22,81	2,45
Groupe de reconstitution (Srec) (UG 19b)	2,67	2,67
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution / supérieure à 3 m	26,64	
Hors groupe de régénération (10a pie et 19b à reconstituer)	3,83	
Groupe de régénération de l'aménagement	22,81	
Surface à régénérer	22,81	

Justification groupe de régénération :

- Le vieillissement encore important de la forêt, notamment de la hêtraie et la présence de mitraille nécessitent de régénérer une surface de 22,81 ha, supérieure à la surface d'équilibre.
- Le groupe de régénération se compose :
 - des unités de gestion engagées à terminer (UG 3, 14a, 19a : 9,44 ha),
 - des unités de gestion composées de hêtraies mûres et d'une chênaie à gros bois, ainsi que d'une peupleraie (UG 9a, 16, 20a : 13,37 ha) à ouvrir et à terminer également.

La surface à terminer et à régénérer est en conséquence égale à la surface du groupe de régénération soit 22,81 ha.

- La régénération naturelle en cours ou à débiter dans les unités de gestion 3, 16 et 20a doit s'étaler dans le temps afin de permettre à la commune de réaliser l'ensemble des travaux sylvicoles nécessaires.
- Les coupes de régénérations devront être réalisées, en tenant compte bien sûr des semis, les années où il n'y a pas ou peu de coupe d'amélioration, pour assurer des revenus à la commune ces années-là, mais aussi du bois de chauffage aux habitants.
- La peupleraie (UG 9a) après récolte compte tenu de sa faible surface, de sa forme et de la présence à proximité d'une unité de gestion constituée par un peuplement de haute taille (TSF à chênes et hêtres) sera laissée en évolution naturelle (peupleraie, aulnaie), jusqu'au renouvellement de cette dernière (UG 9b) et sera à ce moment-là intégrée dans la parcelle.
- A noter également que 2,67 ha actuellement à l'état de vide à boiser suite à l'échec de la régénération naturelle (UG 19b) devront être reconstitués par voie de plantation dès le début d'application de l'aménagement.

• Surface en régénération conditionnelle (Sc)

L'unité de gestion 5a (1,89 ha) constituée en grande partie d'un peuplement d'épicéas sensibles à la sécheresse et aux attaques de scolytes est incluse dans un groupe de « régénération conditionnelle » pour cet aménagement. Elle sera parcourue par des coupes d'amélioration tous les 8 ans, mais sera récoltée en cas de fortes attaques de scolytes entraînant son dépérissement et afin d'éviter tout risque lié à la présence à proximité de l'ancienne nationale n°56. Si la récolte doit avoir lieu, le peuplement sera remplacé artificiellement par une plantation de chênes sessiles et feuillus précieux.

2.4.2 Evolution des essences

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménag ^t	Tendance à long terme
Chêne sessile et pédonculé	57	65	68
Hêtre	24	18	18
Charme	8	8	8
Résineux divers (épicéa, douglas, pin sylvestre)	5	3	-
Feuillus divers (aulne glutineux, bouleau, tremble, peuplier)	4	2	2
Feuillus précieux (merisier, alisier torminal, érable sycomore)	2	4	4
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Commentaire : la forêt communale de Holving est à majorité constituée de chêne sessile et pédonculé de qualité. Le hêtre est également bien représenté. Le charme doit être maintenu car il joue un rôle important pour l'approvisionnement en bois de feu et en bois d'industrie. L'épicéa va disparaître suite aux sécheresses consécutives et aux attaques de scolytes. Certains peuplements d'épicéas seront remplacés par des plantations de chênes sessiles et feuillus précieux. Les feuillus précieux doivent être favorisés dès le plus jeune âge lors des travaux sylvicoles et durant toute la vie du peuplement.

2.5 Classement des unités de gestion

Constitution des groupes d'aménagement (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Parcelles	UG	Essence (s) objectif (s) (de la régénération ou de la sylviculture)	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
Régénération (20 ans)	REG	3	3	Chêne sessile	7.42	22,81
		9	9a	Feuillus divers	0.43	
		14	14a	Chêne sessile	0.50	
		16	16 pie	Hêtre	7.12	
		16	16 pie	Chêne sessile	1.21	
		19	19a	Chêne sessile	1.52	
		20	20a	Chêne sessile	4.61	
Reconstitution	REC	19	19b	Chêne sessile	2.67	2,67
Amélioration 1 rotation 10 ans	AME	1	1		5.46	56.59
		2	2		5.82	
		8	8a		4.25	
		9	9b		7.43	
		10	10c		7.55	
		13	13b		3.22	
		14	14c		2.84	
		15	15a		4.27	
		17	17		6.78	
		18	18		3.68	
		22	22b		1.74	
23	23		3.55			

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Parcelles	UG	Essence (s) objectif (s) (de la régénération ou de la sylviculture)	Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surface par groupe (ha)
Amélioration 2 rotation 8 ans	AME	5	5a		1.89	49.27
		5	5c		8.60	
		6	6		8.78	
		7	7a		8.46	
		7	7b		1.04	
		8	8b		0.21	
		10	10b		3.13	
		11	11		7.82	
		12	12b		1.26	
		21	21b		8.08	
Amélioration 3 rotation 3 ans	AME	12	12a		5.60	20,08
		13	13a		4.59	
		21	21a		2.28	
		22	22a		7.61	
Jeunesse - travaux	AME	4	4	Chêne sessile	3.24	14,35
		10	10a	Feuillus précieux	1.84	
		14	14b	Chêne sessile	4.28	
		19	19c	Chêne sessile	3.31	
		20	20b	Chêne sessile	1.68	
Sous total : surface en sylviculture					165,77	165.77
Îlot de sénescence	ILS	15	15b	-	0.43	0.43
Hors sylviculture	HSY	5	5b	-	0.06	0.06
Total : surface retenue pour la gestion					166,26	166.26

Classement des unités de gestion surfaciques : Cas des groupes de régénération

	Parcelle ou UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)	Surface estimée à travailler (ha)	Essence objectif de la régénération	Motif majeur du classement en régénération
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1)	3	7,42		7,42	7,42	Chêne sessile	Gros bois chênes et hêtres mitraillés
	14a	0,50		0,50	0,50	Chêne sessile	Gros bois chênes mitraillés
	19a	1,52		1,52	1,52	Chêne sessile	Gros bois hêtres et chênes mitraillés
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (S2)	9a	0,43	0,43	0,43	0,43	Feuillus divers	Peupleraie mûre
	16 pie	7.12	7.12	7.12	7.12	Hêtre	Gros bois hêtres et chênes mitraillés
	16 pie	1.21	1.21	1.21	1.21	Chêne sessile	Gros bois chênes et hêtres mitraillés
	20a	4,61	4,61	4,61	4,61	Chêne sessile	Gros bois hêtres et chênes mitraillés
Total		22,81	13,37	22,81	22,81		

Commentaire : à l'exception de l'unité de gestion 16 pie à objectif hêtre et de l'unité de gestion 9a à évolution naturelle en feuillus divers, on essaiera de maintenir et d'obtenir des régénérations de chêne sessile dans toutes les autres unités de gestion, même si cela nécessite un maillage fin de cloisonnements sylvicoles, tout en s'appuyant sur les cloisonnements d'exploitation, notamment lors de la réalisation des travaux de dégagements. Ceci doit permettre à terme d'obtenir à minima des peuplements mélangés par bouquets et d'assurer ainsi le devenir du chêne dans ces unités de gestion.

2.6 Programme d'actions

2.6.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

L'intégrité foncière de la propriété forestière n'est pas menacée.

Les limites sont connues et bien matérialisées à l'exception d'un petit tronçon de l'unité de gestion 21b où une recherche de borne est à effectuer (voir carte n°7).

• **Les principaux types d'actions envisageables sont :**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
1	1	Recherche de bornes	UG 21b	Limite à matérialiser	800	E
Coût total FONCIER					800	
Coût moyen annuel FONCIER					40	

• **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Trois concessions sont à régulariser (voir chapitre : 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions)

2.6.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

• **Documents de référence à appliquer**

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008).

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005) et au guide "Hêtraies continentales" (2011)

Pour le pin sylvestre on se rattachera au guide des sylvicultures Massif Vosgien, sapin, épicéa et pin sylvestre (2012).

Pour le Douglas on se référera au Guide des sylvicultures – douglaies françaises - (2007).

Pour les autres essences on se référera au schéma Régional d'Aménagement (2006).

2.6.2.1 Coupes

• **Cas des coupes programmables par année (coupes périodiques)**

Année de passage en coupe	Parcelles ou sous parcelles	Dernier passage en coupe	Surface totale (ha)	Surface à parcourir en coupe (ha)	Groupe	Rotation (ans)	Type de peuplement	Type de coupe	Observations
2019	11	2011	7,82	5,48	AME	8	FCHXP2	AI	11pie (petits bois)
	15a	2009	4,27	4,27	AME	10	CCHXG2	ACO	
	18	2009	3,68	3,68	AME	10	CCHXG2	ACO	
2020	10b	*	3,13	3,13	AME	8	FDOUM3	E1	Première éclaircie (douglas)
	13a	*	4,59	4,59	AME	6	FCHXP3	E1	Première éclaircie

Année de passage en coupe	Parcelles ou sous parcelles	Dernier passage en coupe	Surface totale (ha)	Surface à parcourir en coupe (ha)	Groupe	Rotation (ans)	Type de peuplement	Type de coupe	Observations
2021	12a	*	5,60	5,60	AME	6	FCHXP3	E1	Première éclaircie
	12b	*	1,26	1,26	AME	8	FHETP2	E1	Première éclaircie
	17	2011	6,78	6,78	AME	10	CHETG2	ACO	
2022	5c	2013	8,60	8,60	AME	8	FCHXM2	AI	
	6	2014	8,78	8,78	AME	8	FCHXP2	AI	
	7a	2013	8,46	8,46	AME	8	FCHXP2	AI	
	8a	2012	4,25	4,25	AME	10	CCHXG2	ACO	
	22b	2012	1,74	1,74	AME	10	CCHXG2	ACO	
2023	9b	2012	7,43	7,43	AME	10	CCHXG2	ACO	
	21a	*	2,28	2,28	AME	6	FCHXP3	E1	Première éclaircie
2024	10c	2014	7,55	7,55	AME	10	CCHXG2	ACO	
	21b	2016	8,08	8,08	AME	8	FHETM3	AI	
2025	1	2015	5,46	5,46	AME	10	CCHXG2	ACO	
	2	2015	5,82	5,82	AME	10	CCHXG2	ACO	
2026	13a	2020	4,59	4,59	AME	6	FCHXP3	AI	
2027	11	2019	7,82	7,82	AME	8	FCHXP2	AI	Toute la surface
	12a	2021	5,60	5,60	AME	6	FCHXP3	AI	
	13b	2017	3,22	3,22	AME	10	FCHXM2	ACO	
	14c	2017	2,84	2,84	AME	10	CCHXG2	ACO	
2028	5a	2018	1,89	1,89	AME	8	FPCP1	AI	Résineux
	7b	2018	1,04	1,04	AME	8	FPCP1	AI	Résineux
	8b	2018	0,21	0,21	AME	8	FPCP3	AI	Résineux
	10b	2020	3,13	3,13	AME	8	FDOUM3	AO	Résineux
	22a	*	7,61	7,61	AME	6	FCHXP3	E1	Première éclaircie
	23	2018	3,55	3,55	AME	10	FCHXM2	AO	
2029	12b	2021	1,26	1,26	AME	8	FHETP2	AI	
	15a	2019	4,27	4,27	AME	10	CCHXG2	ACO	
	18	2019	3,68	3,68	AME	10	CCHXG2	ACO	
	21a	2023	2,28	2,28	AME	6	FCHXP3	AI	
2030	5c	2022	8,60	8,60	AME	8	FCHXM2	AI	
	6	2022	8,78	8,78	AME	8	FCHXP2	AI	
	7a	2022	8,46	8,46	AME	8	FCHXP2	AI	
2031	17	2021	6,78	6,78	AME	10	CHETG2	ACO	

Année de passage en coupe	Parcelles ou sous parcelles	Dernier passage en coupe	Surface totale (ha)	Surface à parcourir en coupe (ha)	Groupe	Rotation (ans)	Type de peuplement	Type de coupe	Observations
2032	8a	2022	4,25	4,25	AME	10	CCHXG2	ACO	
	13a	2026	4,59	4,59	AME	6	FCHXP3	AI	
	21b	2024	8,08	8,08	AME	8	FHETM3	AI	
	22b	2022	1,74	1,74	AME	10	CCHXG2	ACO	
2033	9b	2023	7,43	7,43	AME	10	CCHXG2	ACO	
	12a	2027	5,60	5,60	AME	6	FCHXP3	AI	
2034	10c	2024	7,55	7,55	AME	10	CCHXG2	ACO	
	19c	*	3,31	3,31	AME	6	FCHXP1	E1	Première éclaircie après travaux
	20b	*	1,68	1,68	AME	6	FCHXP1	E1	Première éclaircie après travaux
	22a	2028	7,61	7,61	AME	6	FCHXP3	AI	
2035	1	2025	5,46	5,46	AME	10	CCHXG2	ACO	
	2	2025	5,82	5,82	AME	10	CCHXG2	ACO	
	10a		1,84	0,68	AME	6	FFRUP1	E1	Première éclaircie (0,68ha) après travaux
	11	2027	7,82	7,82	AME	8	FCHXP2	AI	
	21a	2029	2,28	2,28	AME	6	FCHXP3	AI	
2036	5a	2028	1,89	1,89	AME	8	FEPCP1	AI	Résineux
	7b	2028	1,04	1,04	AME	8	FEPCP1	AI	Résineux
	8b	2028	0,21	0,21	AME	8	FEPCP3	AI	Résineux
	10b	2028	3,13	3,13	AME	8	FDOUM3	AO	Résineux
2037	12b	2029	1,26	1,26	AME	8	FHETP2	AI	
	13b	2027	3,22	3,22	AME	10	FCHXM2	ACO	
	14c	2027	2,84	2,84	AME	10	CCHXG2	ACO	
2038	5c	2030	8,60	8,60	AME	8	FCHXM2	AI	
	6	2030	8,78	8,78	AME	8	FCHXP2	AI	
	7a	2030	8,46	8,46	AME	8	FCHXP2	AI	
	13a	2032	4,59	4,59	AME	6	FCHXP3	AI	
	23	2028	3,55	3,55	AME	10	FCHXM2	AO	

Pour une surface parcourue de 310,32 Ha

• Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles (coupes apériodiques)

Années	Unité de gestion		Groupe	Type peuplement REC PREV				Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Plle	UG									
Période 1 année 2019 - 2023	3		REG	C	CHX	G	3	RS	7.42	7.42	2 coupes secondaires
	9	9a	REG	F	A.F	G	3	RA	0.43	0.43	1 coupe rase
	14	14a	REG	C	CHX	G	3	RD	0.50	0.50	1 définitive
	16 pie		REG	C	HET	G	3	RE	7.12	7.12	1 coupe d'ensemencement
	16 pie		REG	C	CHX	G	3	RE	1.21	1.21	1 coupe d'ensemencement
	19	19a	REG	C	HET	G	3	RD	1.52	1.52	1 définitive
	20	20a	REG	C	HET	G	3	RE	4.61	4.61	1 coupe d'ensemencement
Période 2 année 2024 - 2028	3		REG	C	CHX	G	3	RS	7.42	7.42	2 coupes secondaires
	16 pie		REG	C	HET	G	3	RS	7.12	7.12	2 coupes secondaires
	16 pie		REG	C	CHX	G	3	RS	1.21	1.21	2 coupes secondaires
	20	20a	REG	C	HET	G	3	RS	4.61	4.61	2 coupes secondaires
Période 3 année 2029 - 2034	3		REG	C	CHX	G	3	RS	7.42	7.42	1 coupe secondaire
	16 pie		REG	C	HET	G	3	RS	7.12	7.12	2 coupes secondaires
	16 pie		REG	C	CHX	G	3	RS	1.21	1.21	2 coupes secondaires
	20	20a	REG	C	HET	G	3	RS	4.61	4.61	2 coupes secondaires
Période 4 année 2035 - 2038	3		REG	C	CHX	G	3	RD	7.42	7.42	1 coupe définitive
	16 pie		REG	C	HET	G	3	RD	7.12	7.12	1 coupe définitive
	16 pie		REG	C	CHX	G	3	RD	1.21	1.21	1 coupe définitive
	20	20a	REG	C	HET	G	3	RD	4.61	4.61	1 coupe définitive
Total général									124,61*	124,61*	

(Voir calcul possibilité en annexe n°6) (* en tenant compte du nombre de passage en coupe)

• Cas des coupes conditionnelles

Période	Unité de gestion UG	Classement	Type peuplement REC PREV	Code coupe	S totale UG (ha)	S à parcourir (ha)	Conditions permettant la réalisation de la coupe
Suivant état sanitaire et possibilité de survie du peuplement	5a	AMEL (8 ans)	FEPCM2	AI	1,89	1,50	Forte attaque de scolytes
Total					1,89	1,50	

* Volume estimatif total (193 m3) non déduit des éclaircies programmées à l'état d'assiette des coupes périodiques.

Cette unité de gestion sera régénérée si les attaques sanitaires de scolytes sur l'épicéa mettent en péril la vie de ce peuplement. Afin de ne pas être comptabilisés deux fois, les volumes totaux du tableau ci-dessous tiennent compte des récoltes prévues lors des différents passages en amélioration, ainsi que de l'accroissement.

Cette unité de gestion sera replantée en chêne sessile et feuillus précieux si la régénération s'impose en cours d'aménagement.

• Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface (ha)	Surface terrière à récolter		Volume bois commercial à récolter (tige + houppier + taillis)	
		m ² /an	m ² /ha/an	m ³ /an	m ³ /ha/an
Régénération	22,81	32,85	1,44	470	20,61
Amélioration 1	56,39	10,34	0,18	148	2,62
Amélioration 2	49,27	18,85	0,38	176	3,57
Amélioration 3	20,08	8,45	0,42	70	3,49
Amélioration 3 Première éclaircie après passage en travaux	5,67	0,36	0,06	3	0,53
Totaux	154,22	70,85	0,46	867	5,62

• Mode de suivi de la récolte

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.
Tarif moyen pour la forêt : SCHAEFFER rapide n°13 (Cf annexe n° 4)

2.6.2.2 Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité, ...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Routes forestières						
1	Entretien du réseau de route forestière existant	Toute la forêt	5550	Utilisation optimum du réseau	10000	E
Pistes forestières						
1	Remise en état des pistes, des accotements et des fossés y compris fauchage	Toute la forêt	-	Piste de débardage et vidange des menus produits.	2000	E
Coût total DESSERTÉ (€)					12000	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)					600	

Commentaire: la forêt communale de Holving possède un très bon réseau de routes forestières. Celles-ci sont entretenues. Les places de dépôts sont suffisantes. Il est à prévoir simplement l'entretien de l'existant pour la voirie.

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		UG	Surf. (ha)	ESS objectif	Haut. (m)	Précautions Observations	Nombre de passages, de potets, de protections individuelles, de clôture en "ml" et de plants	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (arrondi) (€ HT)	I/E	
Code	Libellé										
1CHX01	Régénération naturelle de chêne	3 14a 16 pie 19a pie 20a	7.42 0.50 1.21 0.21 4.61	CHÊNE SESSILE	0,50 / 1,50 m	Ouverture cloisonnement UG 16pie / 1,21 ha	1	4530	63200		
						Entretien cloiso.	4				
						Dégagements	5				
S/tot		13.95									
1HET01	Régénération naturelle de hêtre	16 pie	7.12	HÊTRE	0,50 / 1,50 m	Ouverture cloisonnement	1	2148	15300		
						Entretien cloiso.	2				
						Dégagements	3				
1A.F01	Régénération naturelle de feuillus divers	9a	0.43	PEUPLIER AULNE GLUTINEUX	-	Ouverture cloisonnement	1	1860	800		
						Entretien cloiso.	2				
						Dégagements	2				
3CHS01	Plantation de chêne sessile avec en mélange cormier et merisier (20%) 1600 plants / ha	19a pie	1.31	CHÊNE SESSILE et FEUILLUS PRECIEUX	-	Broyage en plein	1	8015	10500		
						Création de potets	2100				
						Achat plants	2100				
						Mise en place des plants	2100				
						Entretien cloiso.	3				
						Dégagements	4				
Total régénération		22.81				89800					
3CHS01	Plantation de chêne sessile avec en mélange cormier et merisier (20%) 1600 plants / ha	19b	2.67	CHÊNE SESSILE et FEUILLUS PRECIEUX	-	Broyage en plein	1	12360	33000		
						Création de potets	4300				
						Achat plants	4300				
						Mise en place des plants	4300				
						Protection par clôture Achat et mise en place	750 ml				
						Entretien cloiso.	3				
						Dégagements	4				
Total reconstitution		2.67				33000					

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		UG	Surf. (ha)	ESS objectif	Haut. (m)	Précautions Observations	Nombre de passages, de potets, de protections individuelles, de clôture en "ml" et de plants	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé									
1CHX01	Régénération naturelle de chêne avec quelques feuillus précieux	4	3.24	CHÊNE et quelques feuillus précieux	3 à 6 m	Entretien cloiso.	3	633	2050	E
						Nettoiemement avec taille des feuillus précieux	3			E
5A.F01	Régénération artificielle de feuillus précieux (plantations)	10a pie	0.68	FEUILLUS PRECIEUX	6 à 12 m	Entretien cloiso.	2	1618	1100	E
						Nettoiemement avec taille des feuillus précieux	2			E
5A.F01	Regarnis de feuillus précieux (merisiers, cormiers, érable sycomore)	10a pie	1.16	MERISIER, CORMIER, ERABLE SYCOMORE	-	Création de potets	300	672	780	E
						Achat plants	300			E
						Mise en place des plants	300			E
1CHX01	Régénération artificielle de chêne et feuillus précieux	10a pie	1.16	CHÊNE ET FEUILLUS PRECIEUX	0,50 / 1,50 m	Entretien cloiso.	3	3147	3650	E
						Dégagement avec taille des feuillus précieux	3			E
3CHX01	Régénération naturelle de chêne et feuillus divers	11pie	2.34	CHÊNE et feuillus divers	6 à 12 m	Nettoiemement	1	641	1500	E
1CHX01	Régénération naturelle de chêne avec quelques feuillus précieux	14b	4.28	CHÊNE et quelques feuillus précieux	3 à 6 m	Entretien cloiso.	3	3154	13500	E
						Nettoiemement avec taille des feuillus précieux	3			E
1CHX01	Régénération naturelle de chêne et feuillus précieux	19c 19d 20b	4.99	CHÊNE ET FEUILLUS PRECIEUX	3 à 6 m	Entretien cloiso.	2	2004	10000	E
						Nettoiemement avec taille des feuillus précieux	2			E
1CHX01	Régénération naturelle de chêne et feuillus précieux	22a	7.61	CHÊNE ET FEUILLUS PRECIEUX	6 à 12 m	Nettoiemement avec taille des feuillus précieux	1	657	5000	E
Total amélioration			24,30						37580	
									Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)	160380
									Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)	8019

Travaux régénération conditionnelle

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		UG	Surf. A planter (ha)	ESS objectif	Haut. (m)	Précautions Observations	Nombre de passages, de potets, de protections individuelles, de clôture en "ml" et de plants	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé									
3CHS01	Plantation de chêne sessile (UG 5b) avec en mélange cormier et merisier (20%) et Densité de plantation 1600 plants / ha	5a pie	1,50 *	CHÊNE SESSILE et FEUILLUS PRECIEUX		Broyage en plein	1	8867	13000	I
						Création de potets	2400			I
						Achat plants	2400			I
						Mise en place des plants	2400			I
						Protections individuelles Achat et mise en place	2400			I
						Ouverture cloiso.	1			I
						Entretien cloiso.	2			I
						Dégagements	4			I
Tota			1,50						13000	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)									13000	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)									650	

*La surface à planter est différente de la surface de l'UG car la bande de mélèze sera à conserver dans la mesure du possible.

2.6.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnements d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées le cas échéant. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts (en moyenne, 2 arbres creux par hectare et un gros arbre sénescant ou mort sans valeur commerciale) en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe. Toutefois, en futaie leur exploitation reste possible deux fois dans la vie du peuplement (à la première éclaircie et lors de la coupe d'ensemencement), dans les anciens taillis-sous-futaie, l'exploitation des rémanents est possible une fois toutes les deux périodes d'aménagement (40 ans). **Chaque exportation devra être mentionnée dans le sommier et dans la base de données patrimoniale.**

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni à compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt. Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations
Ilot de sénescence	Création d'un îlot de sénescence UG 15b pour une surface de 0,43 ha.
Maintien de milieux ouverts	Oui, pour la préservation des orchidées.
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Oui (mare en forêt).
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Oui après récolte des peuplements d'épicéas et des peupliers
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Oui pour la biodiversité.
Conservation de bois mort au sol	Idem.
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Idem.
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	OUI pour lutter contre les problèmes sanitaires.
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	Oui en tenant compte de l'évolution du climat.
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	OUI pour la biodiversité et zone de gagnage pour le gibier.
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	OUI pour les paysages et la biodiversité.
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI d'autant plus que le milan royal est nicheur dans cette forêt (voir préconisation en annexe n°3)

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en sénescence	Ilot de sénescence (groupe ILS / UG 15b)	0,43
	Total	0,43 ha

L'îlot de sénescence est constitué de l'unité de gestion 15b présentant un peuplement de vieux chênes à l'ouest en bordure de la propriété privée et des feuillus divers sur le reste de la surface. Cet îlot ne subira plus d'intervention, sauf mise en sécurité nécessaire au sud de l'unité de gestion, à proximité de la piste forestière et sera laissé à sa libre évolution naturelle.

2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Sans objet.

2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

2.6.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.6.4.1 Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
1	1	Achat et maintien de la signalétique	Parcelles 14 à 22	-	Panneaux d'information et entretien du sentier botanique	5000	I
Coût total ACCUEIL et PAYSAGE (€)						5000	
Coût moyen annuel ACCUEIL et PAYSAGE (€/an)						250	

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision...

2.6.4.2 Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772) est impératif.

2.6.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est l'affût, mais des battues sont régulièrement organisées notamment pour le sanglier.

Les lots, sont au nombre de trois. Il n'y a pas de territoire mis en réserve.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) a été approuvé par le Préfet en date du 07 août 2014.

• Principales caractéristiques des activités de chasse.

Caractéristiques des lots de chasse actuels :

Numéro d'unité cynégétique et des lots	Territoire communal	Parcelles forestières concernées	Surface totale du lot (ha)	Surface retenue (ha)	Nombre de bracelets chevreuils accordés en 2018	Loyer (part forêt) en 2017 (euro)
U.G. n°16 - lot C01	Holving	8à23	358	115.4813	14 BR 14 CH	1096.75
U.G. n°16 - lot C02	Holving	4à7	581	32.0687	13BR 13CH	355.87
U.G. n°16 - lot CU	Richeling	1à3	363.43	18.6993	6 BR 6 CH	185.23
TOTAL						1637.85

Bail de chasse : les baux de chasse concernent la période allant de 2015 à 2024.

Attributions / réalisations :

CHEVREUIL								
N° du lot communal :	n° plan	Surface favorable du plan (ha)	Attrib. n-1 (année 2017) BR, CH	Attrib. n-2 (année 2016) BR, CH	Attrib. n-3 (année 2015) BR, CH	Réal. n-1 (année 2017) BR, CH	Réal. n-2 (année 2016) BR, CH	Réal. n-3 (année 2015) BR, CH
C01 Holving	2697	115	14	14	8	14	13	6
			14	19	10	14	15	9
8C02 Holving	2698	50	13	15	6	11	14	6
			13	15	8	11	12	8
CU Richeling	390	62.86	5	5	3	5	5	3
			5	5	4	5	5	4

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition on peut dire que l'équilibre n'est pas atteint.

Commentaires :

Lors des plantations, les plants sont systématiquement abrutis et il y a donc nécessité de clôturer les parcelles ou partie de parcelles ou d'utiliser des protections individuelles, afin de préserver les plants, mais aussi pour réduire les coûts de dégagements. Lorsque les plants sont abrutis, c'est souvent une année de végétation perdue, donc des dépenses supplémentaires pour le propriétaire. Dans les cas extrêmes les dégagements doivent s'accompagner de taille de formation.

Les régénérations naturelles de chêne et de hêtre ne sont pas remises en cause car les fructifications sont suffisamment régulières et abondantes. Mais **la forêt s'appauvrit en biodiversité** car les essences secondaires, rares dans nos anciens taillis sous futaies se font systématiquement abrutir par le chevreuil. Ceci concerne aussi bien les essences dites précieuses (merisier, alisier torminal, poirier, cormier, ...) que les feuillus divers (saules, trembles, bouleau...). Le constat est le même pour les résineux. De plus, les rares résineux qui survivent ne sont pas pour autant sauvés, car ils sont souvent écorcés au pied par les sangliers. **La mise en place d'enclos témoins permet très bien de visualiser et de façon extrêmement rapide ce problème.** La surabondance de sanglier nuit également à la biodiversité. Les mardelles sont souillées (bauge) et toute la faune vivant au sol est menacée (Micro mammifères, insectes, couvée d'oiseaux, amphibiens...). Idem pour la flore, dans les zones humides, fond de vallon ou ruisseau, qui se trouve fortement perturbée par l'activité et le mode de vie du sanglier (boutis).

Il y a urgence à retrouver des niveaux de population compatibles avec une véritable gestion écologique de la forêt. La diminution de la population de chevreuils et de sangliers ne peut se faire que si le problème est géré de façon globale et non pas seulement sur quelques massifs.

Un comptage peut être nécessaire pour bien connaître le niveau des populations et définir avec les adjudicataires les objectifs des deux parties (propriétaire et adjudicataire).

• Programme d'actions Chasse

Conscient qu'une gestion adaptée permet de diminuer la pression du gibier sur les peuplements, un plan d'actions relatif à l'amélioration de l'habitat est retenu. L'objectif est de répartir la pression du gibier sur l'ensemble de la forêt en évitant sa concentration sur les seules zones sensibles. D'autre part lorsque le déséquilibre forêt gibier est avéré, ces actions sont accompagnées de l'augmentation des prélèvements visant à permettre un retour rapide à l'équilibre.

Les principales actions retenues concernent :

- la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- le non reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations et des petites trouées de moins de 1 ha dans les peuplements en amélioration.
- l'élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- le fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- la gestion dynamique des ripisylves.
- la recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).

- les interventions précoces de type détournage en faveur des fruitiers avant la sortie de phase de compression du reste du peuplement.
- une sylviculture de détournage adaptée aux essences concernées.
- l'introduction d'essences fruitières autochtones dans les plantations au titre de la biodiversité.
- l'implantation et l'entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.
- une gestion adaptée des zones non productives en valorisant et recépant le recru naturel (bord de route, petite trouée ...)

On veillera tout particulièrement à privilégier la quiétude aux abords des aménagements destinés à l'amélioration du milieu et à ne pas profiter des aménagements localisés pour y aménager des postes d'affûts et / ou des miradors qui les rendraient rapidement inopérants.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

2.6.4.5 Richesses culturelles

La forêt communale de Holving est ponctuée de nombreux vestiges de la seconde guerre mondiale : tranchée, petits blockhaus ou ouvrage en béton armé plus imposants de la ligne Maginot. A noter que le « hêtre aux anneaux » vestige historique de la dernière guerre situé en parcelle 22 a aujourd'hui complètement disparu (tombé au sol et pourri). Il serait peut-être opportun de matérialiser son emplacement par un panneau sur lequel figurerait une photo ainsi que son historique d'autant plus que le sentier botanique passe à proximité.

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc. ...) dans les environs de sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 2003-257 en date du 7 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3000 m² et 50 cm de profondeur, réalisés sur les territoires des communes de Holving et Richeling, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

• Programme d'actions Richesses culturelles

Une attention toute particulière sera observée lors des travaux d'exploitation notamment dans les parcelles où des vestiges archéologiques ont été répertoriés. Tout passage d'engins lourds est interdit sur ces zones, les arbres abattus seront câblés hors des secteurs à risques.

2.6.5 Programme d'actions CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet

2.6.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.6.6.1 Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires :

Voir l'arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN – n°48 en date du 22 juillet 2016 portant réglementation des activités de brûlage de déchets verts et d'autres produits végétaux.

• Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Déséquilibre sylvo-cynégétique

Les principales caractéristiques des activités de chasse ont été traitées au § 2.6.4.3.

2.6.6.3 Crises sanitaires

• Crises sanitaires subies par la forêt.

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (UG ayant été impactées)
Epicéa commun	Depuis la sécheresse de 2003	II1 / VI / VII2	Scolytes	UG 5b, 7b, 8b, 10b

Depuis la sécheresse de 2003 les peuplements d'épicéas, sensibles au manque d'eau dans les sols (stress hydrique) se sont affaiblis et sont donc devenus très sensibles aux attaques de scolytes.

• Documents de référence.

2.6.6.4 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols :

- 1,68 ha sont très sensibles au tassement (station O)
- 164,09 ha sont fortement sensibles au tassement (stations II1 / II2 / VI / VII2)
- 0,49 ha sont non concernés (place de dépôt et îlot de sénescence).

La carte n°4 des stations en annexe rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

2.6.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.6.7.1 Certification PEFC

La forêt n'est actuellement pas certifiée PEFC.

2.6.7.2 Autres actions

Peuplement classé : sans objet.

Dispositif de recherche : sans objet.

Parcelles de références sylvicoles : sans objet.

2.6.8 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122.7 du code forestier

2.6.8.1 Evaluation d'incidence avec Natura 2000

La forêt communale de Holving n'est pas directement concernée par un site Natura 2000.

2.6.8.2 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Sans objet

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par M. LUKAS François Technicien Forestier Principal, chef de projet aménagement à l'agence de Metz.

A Saint-Avold le 23 novembre 2018

Signature

en collaboration avec :

M. DORR Maxime	Technicien forestier territorial, chef de triage au Val-De-Guéblange (Audviller).
Mme MOLTER Vanessa	Responsable d'Unité Territoriale Albestroff / Sarralbe.
M. BRAUSSEN Thierry	Spécialiste SIG.
Mme CSATO Laurence	pour les bilans passés.
Les agents patrimoniaux de	l'Unité Territoriale Albestroff/ Sarralbe pour les comptages.

<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Vérifié le : 05/12/2018	par : M. BLANCHET Michel Responsable de production aménagement Agence de Metz	
Proposé le : 05/11/2019	par : M. MOREL Pierre-Jean Directeur de l'Agence de Metz	

- Délibération de la collectivité propriétaire (date) : 05/06/2019

FORÊT COMMUNALE de HOLVING

Base de données et répartition des types de peuplements avec calcul du pourcentage des essences par parcelle et sous parcelle

Etat parcellaire et classement des parcelles

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unités gestion	Classement	BDR (cl)	Délai d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence														Capital (classe G)	Observations							
		Totale	En sylviculture					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert																Total	Libellé					
										Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux		Résineux						Vb Vnb				
										Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)						S.(ha)			
1	1.1	5,46	5,46		AMEL1	4	21 à 40	31	Peuplement à gros bois avec petits bois	74	4,04	15	0,82	10	0,55										5,46	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense				
Total		5,46	5,46	Total de la Parcelle : 1				surface(s)			4,04		0,82		0,55										5,46							
								% essences et vides			74		15		10											100						
2	2.1	3,21	3,21		AMEL1	4	21 à 40	33	Peuplement à gros bois	80	2,57	15	0,48	5	0,16										3,21	Peuplement à chênes	5	Peuplement très dense				
	2.2	2,61	2,61		AMEL1	4	21 à 40	33	Peuplement à gros bois	20	0,52	77	2,01	3	0,08										2,61	Peuplement à hêtres et chênes	5	Peuplement très dense				
Total		5,82	5,82	Total de la Parcelle : 2				surface(s)			3,09		2,49		0,24										5,82							
								% essences et vides			53		43		4											100						
3	3.1	7,42	7,42		REG1 (20)	1	1 à 20	33	Peuplement à gros bois	52	3,86	42	3,12	5	0,37										7,42	Peuplement à chênes et hêtres	4	Peuplement assez dense				
Total		7,42	7,42	Total de la Parcelle : 3				surface(s)			3,86		3,12		0,37											7,42						
								% essences et vides			52		42		5											100						
4	4.1	3,24	3,24		AMEL0	3	161 à 180	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	40	1,30			2	0,06	55	1,78								3,24	Peuplement à feuillus divers et chênes	sans objet	Ancienne zone d'épicéa				
Total		3,24	3,24	Total de la Parcelle : 4				surface(s)			1,30				0,06		1,78									3,24						
								% essences et vides			40				2		55									100						
5	5.1	1,89	1,89	5a	AMEL2	4	21 à 40	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens															100	1,89	1,89	Peuplement résineux	2	80% épicéa et 20 mélèze			
				Total sous parcelle 5a																					100	1,89	1,89					
	5.2	0,06		5b	HSY	HSY	Vnb	Vnb	Vide non boisable																0,06	0,06	Vide non boisable	sans objet	Place de dépôt			
				Total sous parcelle 5b																					0,06	0,06						
	5.3	8,60	8,60	5c	AMEL2	4	81 à 100	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	59	5,07	1	0,09	15	1,29									25	2,15	8,60	Peuplement mélangé à chênes et mélèzes	5	25% mélèze			
				Total sous parcelle 5c							59	5,07	1	0,09	15	1,29									25	2,15	8,6					
Total		10,55	10,49	Total de la Parcelle : 5				surface(s)			5,07		0,09		1,29											4,04	0,06	10,55				
								% essences et vides			48		1		12											38	1	100				

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unités gestion	Classement	BDR (cl)	Délai d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence														Capital (classe G)	Observations						
		Totale	En sylviculture					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert																Total	Libellé				
										Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux		Résineux						Vb Vnb			
										Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)						S.(ha)		
6	6.1	8,78	8,78		AMEL2	4	81 à 100	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	85	7,46	1	0,09	14	1,23									8,78	Peuplement à chênes	5	Peuplement très dense				
Total		8,78	8,78	Total de la Parcelle : 6				surface(s)			7,46		0,09		1,23									8,78							
									% essences et vides		85		1		14									100							
7	7.1	8,46	8,46	7a	AMEL2	4	81 à 100	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	85	7,19	1	0,08	12	1,02					1	0,08		1	0,08			8,46	Peuplement à chênes	5	Peuplement très dense	
				Total sous parcelle 7a						85	7,19	1	0,08	12	1,02					1	0,08		1	0,08			8,46				
	7.2	1,04	1,04	7b	AMEL2	4	21 à 40	11	Peuplement à petits bois													100	1,04			1,04	Peuplement résineux	3	80% épicéa, 18% douglas, 2% P.S et mélèze		
				Total sous parcelle 7b																		100	1,04			1,04					
Total		9,50	9,50	Total de la Parcelle : 7				surface(s)			7,19		0,08		1,02							0,08		1,12		9,50					
									% essences et vides		76		1		11						1		12		100						
8	8.1	4,25	4,25	8a	AMEL1	4	21 à 40	33	Peuplement à gros bois	65	2,76	31	1,32	3	0,13					1	0,04				4,25	Peuplement mélangé à chênes et hêtres	4	Peuplement assez dense			
				Total sous parcelle 8a						65	2,76	31	1,32	3	0,13					1	0,04				4,25						
	8.2	0,21	0,21	8b	AMEL2	4	21 à 40	11	Peuplement à petits bois					15	0,03							85	0,18		0,21	Peuplement résineux	5	85% épicéa / 15% douglas			
				Total sous parcelle 8b											15	0,03						85	0,18		0,21						
Total		4,46	4,46	Total de la Parcelle : 8				surface(s)			2,76		1,32		0,13							0,04		0,18		4,46					
									% essences et vides		62		30		3						1		4		100						
9	9.1	0,43	0,43	9a	REG1 (20)	O	1 à 20	33	Peuplement à gros bois					100	0,43									0,43	Peupleraie	4	Bon état sanitaire				
				Total sous parcelle 9a											100	0,43									0,43						
	9.2	1,32	1,32	9b	AMEL1	4	81 à 100	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	55	0,73	44	0,58			1	0,01							1,32	Peuplement à chênes et hêtres	3	Peuplement entrouvert				
	9.3	6,11	6,11	9b	AMEL1	4	41 à 60	33	Peuplement à gros bois	65	3,97	27	1,65	8	0,49									6,11	Peuplement mélangé à chênes et hêtres	4	Peuplement assez dense				
				Total sous parcelle 9b						63	4,70	30	2,23	7	0,49	0	0,01								7,43						
Total		7,86	7,86	Total de la Parcelle : 9				surface(s)			4,70		2,23		0,49		0,44								7,86						
									% essences et vides		60		28		6		6							100							

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unités gestion	Classement	BDR (cl)	Délai d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence													Capital (classe G)	Observations				
		Totale	En sylviculture					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert															Total	Libellé		
										Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux		Résineux					Vb Vnb	
										Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép						S.(ha)
10	10.1	0,68	0,68	10a	AMEL0	2	41 à 60	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	20	0,14				40	0,27			40	0,27				0,68	Peuplement à feuillus précieux et feuillus divers	sans objet	Boisement	
	10.2	0,68	0,68	10a	AMEL0	2	41 à 60	FOU	Fourré h < 3 m	20	0,14				5	0,03			74	0,50	1	0,01		0,68	Peuplement à feuillus précieux et chênes	sans objet	Boisement	
	10.3	0,48	0,48	10a	AMEL0	2	41 à 60	FOU	Fourré h < 3 m						100	0,48								0,48	Peuplement à feuillus divers	Merisier	Aulne glutineux, bouleau, acacia	
	Total sous parcelle 10a									15	0,27				43	0,79			12	0,03	0	0,01		1,84				
	10.4	2,23	2,23	10b	AMEL2	4	41 à 60	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois						10	0,22					90	2,01			2,23	Peuplement résineux	5	90% douglas
	10.5	0,90	0,90	10b	AMEL2	4	21 à 40	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	5	0,05				2	0,02					93	0,84			0,90	Peuplement résineux	2	73% épicéa, 20% pin sylvestre
	Total sous parcelle 10b									1	0,05				8	0,24					91	2,84		3,13				
	10.6	7,55	7,55	10c	AMEL1	4	21 à 40	31	Peuplement à gros bois avec petits bois	67	5,06	23	1,74	10	0,76										7,55	Peuplement à chênes et hêtres	5	Peuplement très dense
	Total sous parcelle 10c									67	5,06	23	1,74	10	0,76									7,55				
	Total	12,52	12,52	Total de la Parcelle : 10					surface(s)		5,38	1,74	0,76	1,03							0,78	2,85			12,52			
								% essences et vides		43	14	6	8							6	23			100				
11	11.1	2,34	2,34		AMEL2	3	101 à 120	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	50	1,17			5	0,12	42	0,98			3	0,07			2,34	Peuplement à chênes et feuillus divers	3	Peuplement entrouvert	
	11.2	5,48	5,48		AMEL2	4	81 à 100	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	84	4,60	3	0,16	12	0,66					1	0,05			5,48	Peuplement à chênes	5	Peuplement très dense	
	Total	7,82	7,82	Total de la Parcelle : 11					surface(s)		5,17	0,16	0,77	0,98						0,07	0,05			7,82				
								% essences et vides		74	2	10	13							1	1			100				
12	12.1	5,60	5,60	12a	AMEL3	4	121 à 140	11	Peuplement à petits bois	90	5,04	1	0,06	5	0,28	2	0,11			2	0,11			5,60	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense	
	Total sous parcelle 12a									90	5,04	1	0,06	5	0,28	2	0,11			2	0,11		5,6					
	12.2	1,26	1,26	12b	AMEL2	4	61 à 80	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	35	0,44	65	0,82											1,26	Peuplement à hêtres et chênes	5	Peuplement très dense	
Total sous parcelle 12b									35	0,44	65	0,82										1,26						
Total	6,86	6,86	Total de la Parcelle : 12					surface(s)		5,48	0,88	0,28	0,11							0,11				6,86				
								% essences et vides		80	13	4	2							2				100				

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unités gestion	Classement	BDR (cl)	Délai d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence														Capital (classe G)	Observations				
		Totale	En sylviculture					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert																Total	Libellé		
										Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux		Résineux						Vb Vnb	
										Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)						
13	13.1	4,59	4,59	13a	AMEL3	4	101 à 120	11	Peuplement à petits bois	80	3,67			18	0,83	1	0,05			1	0,05				4,59	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense	
Total sous parcelle 13a										80	3,67			18	0,83	1	0,05			1	0,05				4,59				
	13.2	3,22	3,22	13b	AMEL1	4	61 à 80	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	55	1,77	35	1,13	10	0,32											3,22	Peuplement à chênes et hêtres	4	Peuplement assez dense
Total sous parcelle 13b										55	1,77	35	1,13	10	0,32										3,22				
Total	7,81	7,81	Total de la Parcelle : 13					surface(s)		5,44	1,13	1,15	0,05					0,05							7,81				
								% essences et vides		70	14	15	1					1							100				
14	14.1	0,50	0,50	14a	REG1 (20)	1	1 à 20	33	Peuplement à gros bois	100	0,50														0,50	Peuplement à chênes	1	Peuplement clairié	
Total sous parcelle 14a										100	0,50														0,5				
	14.2	4,28	4,28	14b	AMEL0	3	161 à 180	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	50	2,14	20	0,86	19	0,81	1	0,04	5	0,21	5	0,21				4,28	Peuplement mélangé à chênes et hêtres	sans objet	Jeunesse	
Total sous parcelle 14b										50	2,14	20	0,86	19	0,81	1	0,04	5	0,21	5	0,21				4,28				
	14.3	2,84	2,84	14c	AMEL1	4	21 à 40	53	Peuplement irrégulier à gros bois	80	2,27	15	0,43	5	0,14										2,84	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense	
Total sous parcelle 14c										80	2,27	15	0,43	5	0,14									2,84					
Total	7,62	7,62	Total de la Parcelle : 14					surface(s)		4,91	1,28	0,96	0,04					0,21		0,21					7,62				
								% essences et vides		64	13	1	3	3											100				
15	15.1	4,27	4,27	15a	AMEL1	4	41 à 60	33	Peuplement à gros bois	67	2,86	18	0,77	10	0,43			5	0,21						4,27	Peuplement à chênes	5	Peuplement très dense	
Total sous parcelle 15a										67	2,86	18	0,77	10	0,43			5	0,21					4,27					
	15.2	0,43	0,43	15b	ILS	HSY		32	Peuplement à gros bois avec bois moyens	35	0,15					65	0,28								0,43	Peuplement à feuillus divers et chênes	sans objet	Ilot de sénescence	
Total sous parcelle 15b										35	0,15					65	0,28							0,43					
Total	4,70	4,70	Total de la Parcelle : 15					surface(s)		3,01	0,77	0,43	0,28					0,21							4,70				
								% essences et vides		64	16	9	6	5											100				
16	16.1	7,12	7,12		REG1 (20)	O	1 à 20	33	Peuplement à gros bois	24	1,71	74	5,27	1	0,07	1	0,07								7,12	Peuplement à hêtres et chênes	4	Peuplement assez dense	
	16.2	1,21	1,21		REG1 (20)	O	1 à 20	33	Peuplement à gros bois	63	0,76	36	0,44					1	0,01					1,21	Peuplement à chênes et hêtres	4	Peuplement assez dense		
Total	8,33	8,33	Total de la Parcelle : 16					surface(s)		2,47	5,70	0,07	0,07					0,01							8,33				
								% essences et vides		30	68	1	1					0							100				

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unités gestion	Classement	BDR (cl)	Délai d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence														Capital (classe G)	Observations			
		Totale	En sylviculture					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert																Total	Libellé	
										Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux		Résineux						Vb Vnb
										Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)					
17	17.1	6,35	6,35		AMEL1	4	21 à 40	32	Peuplement à gros bois avec bois moyens	18	1,14	80	5,08							2	0,13		6,35	Peuplement à hêtres	4	Peuplement assez dense		
	17.2	0,43	0,43		AMEL1	4	21 à 40	32	Peuplement à gros bois avec bois moyens	80	0,34	18	0,08	2	0,01								0,43	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense		
Total	6,78	6,78	Total de la Parcelle : 17					surface(s)		1,49	5,16	0,01									0,13	6,78						
							% essences et vides		22	76	0									2		100						
18	18.1	1,92	1,92		AMEL1	4	21 à 40	33	Peuplement à gros bois	89	1,71	9	0,17	2	0,04							1,92	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense			
	18.2	1,76	1,76		AMEL1	4	21 à 40	33	Peuplement à gros bois	10	0,18	90	1,58									1,76	Peuplement à hêtres	4	Peuplement assez dense			
Total	3,68	3,68	Total de la Parcelle : 18					surface(s)		1,88	1,76	0,04										3,68						
							% essences et vides		51	48	1											100						
19	19.1	0,62	0,62	19a	REG1 (20)	1	1 à 20	32	Peuplement à gros bois avec bois moyens	25	0,16	74	0,46	1	0,01							0,62	Peuplement à hêtres et chênes	2	Peuplement ouvert			
	19.2	0,21	0,21	19a	REG1 (20)	1	1 à 20	32	Peuplement à gros bois avec bois moyens	20	0,04	79	0,17	1	0,00							0,21	Peuplement à hêtres et chênes	2	Peuplement ouvert			
	19.3	0,69	0,69	19a	REG1 (20)	1	1 à 20	33	Peuplement à gros bois	15	0,10	84	0,58	1	0,01							0,69	Peuplement à hêtres	2	Peuplement ouvert			
						Total sous parcelle 19a		20	0,30	79	1,20	1	0,02									1,52						
	19.4	2,67	2,67	19b	GRC	HSY	Vb	Vb	Vide boisable												2,67	2,67	Vide boisable suite à l'absence de régénération naturelle	sans objet	A planter			
						Total sous parcelle 19b																2,67	2,67					
	19.5	3,31	3,31	19c	AMELO	3	141 à 160	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	55	1,82	25	0,83	15	0,50	2	0,07			3	0,10		3,31	Peuplement mélangé à chênes et hêtres	sans objet	Jeunesse		
						Total sous parcelle 19c		55	1,82	25	0,83	15	0,50	2	0,07					3	0,10		3,31					
Total	7,50	7,50	Total de la Parcelle : 19					surface(s)		2,12	2,03	0,51	0,07								0,10	7,50						
							% essences et vides		28	27	7	1									1		36	100				
20	20.1	4,61	4,61	20a	REG1 (20)	O	1 à 20	33	Peuplement à gros bois	20	0,92	77	3,55	2	0,09					1	0,05		4,61	Peuplement à hêtres et chênes	4	Peuplement assez dense		
							Total sous parcelle 20a		20	0,92	77	3,55	2	0,09							1	0,05		4,61				
	20.2	1,68	1,68	20b	AMELO	3	141 à 160	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	50	0,84	38	0,64	6	0,10	3	0,05			3	0,05		1,68	Peuplement à chênes et hêtres	sans objet	Jeunesse		
						Total sous parcelle 20b		50	0,84	38	0,64	6	0,10	3	0,05					3	0,05		1,68					
Total	6,29	6,29	Total de la Parcelle : 20					surface(s)		1,76	4,19	0,19	0,05								0,10	6,29						
							% essences et vides		28	67	3	1									2		100					

Parcelles	Code SIG	Surface (ha)		Unités gestion	Classement	BDR (cl)	Délai d'exploitabilité (ans)	Structure		Composition en essence											Capital (classe G)	Observations							
		Totale	En sylviculture					code	Libellé	Répartition en % de G ou du couvert													Total	Libellé					
										Chêne		Hêtre		Charme		F.Divers		Frêne		F.Précieux					Résineux		Vb Vnb		
										Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép	S.(ha)	Rép					S.(ha)	Rép		S.(ha)	
21	21.1	2,28	2,28	21a	AMEL3	4	81 à 100	11	Peuplement à petits bois	94	2,14	1	0,02	3	0,07	1	0,02			1	0,02			2,28	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense		
Total sous parcelle 21a										94	2,14	1	0,02	3	0,07	1	0,02			1	0,02			2,28					
	21.2	6,51	6,51	21b	AMEL2	4	81 à 100	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	40	2,60	54	3,52	3	0,20	1	0,07			1	0,07	1	0,07			6,51	Peuplement à hêtres et chênes	4	Peuplement assez dense
	21.3	0,79	0,79	21b	AMEL2	4	41 à 60	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	1	0,01					98	0,77			1	0,01					0,79	Peuplement à feuillus divers	3	Bouleau
	21.4	0,78	0,78	21b	AMEL2	4	81 à 100	12	Peuplement à petits bois avec bois moyens	99	0,77									1	0,01					0,78	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense
Total sous parcelle 21b										42	3,38	44	3,52	2	0,20	10	0,84			1	0,08	1	0,07			8,08			
Total	10,36	10,36	Total de la Parcelle : 21					surface(s)		5,53	3,54	0,26	0,86							0,10		0,07			10,36				
								% essences et vides		53	34	3	8							1		1			100				
22	22.1	7,61	7,61	22a	AMEL3	3	141 à 160	GAU	Gaulis 3 < h < 12 m	60	4,57	5	0,38	25	1,90	3	0,38			5	0,38					7,61	Peuplement mélangé à chênes et charmes	4	Peuplement assez dense
Total sous parcelle 22a										60	4,57	5	0,38	25	1,90	3	0,38			5	0,38			7,61					
	22.2	1,74	1,74	22b	AMEL1	4	21 à 40	31	Peuplement à gros bois avec petits bois	79	1,37	20	0,35	1	0,02											1,74	Peuplement à chênes et hêtres	3	Peuplement entrouvert
Total sous parcelle 22b										79	1,37	20	0,35	1	0,02									1,74					
Total	9,35	9,35	Total de la Parcelle : 22					surface(s)		5,94	0,73	1,92	0,38							0,38					9,35				
								% essences et vides		64	8	21	4							4					100				
23	23.1	3,55	3,55		AMEL1	4	61 à 80	21	Peuplement à bois moyens avec petits bois	7	2,73	15	0,53	5	0,18					2	0,07	1	0,04			3,55	Peuplement à chênes	4	Peuplement assez dense
Total	3,55	3,55	Total de la Parcelle : 23					surface(s)		2,73	0,53	0,18								0,07		0,04			3,55				
								% essences et vides		77	15	5								2		1			100				

Répartition des essences en % de G ou du couvert sur l'ensemble de la forêt										
	TOTAL	Chêne	Hêtre	Charme	F.Divers	Frêne	F.Précieux	Résineux	Vb Vnb	TOTAL
TOTAL SURFACES	166,26	93,40	39,82	12,90	6,18	0,43	2,33	8,48	2,73	166,26
% Essences et vides	100,00	56,17	23,95	7,76	3,72	0,26	1,40	5,10	1,64	100
% arrondis	100	56	24	8	4		1	5	2	100
TOTAL Surface en sylviculture	165,77									

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90



FORET COMMUNALE DE
HOLVING

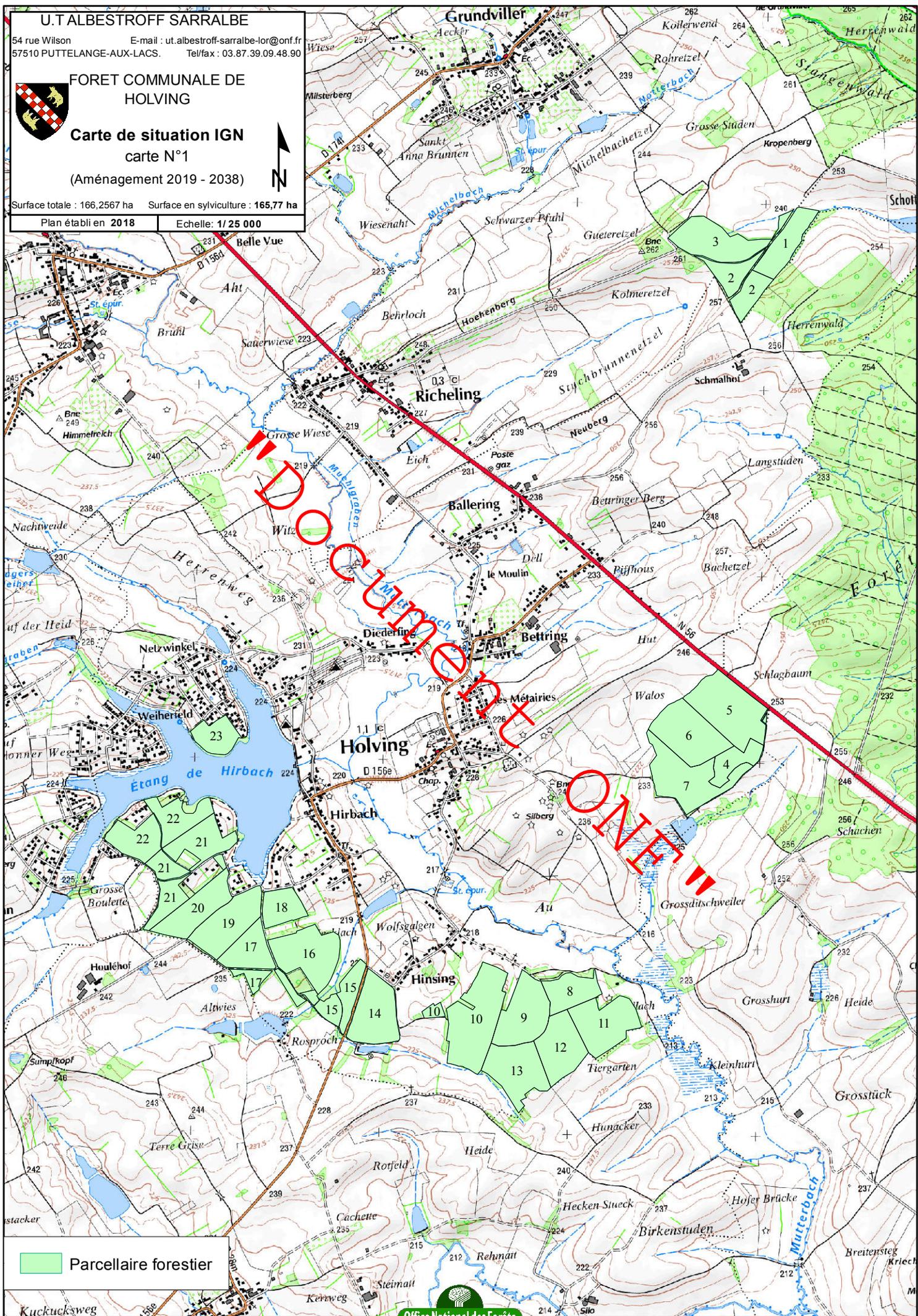
Carte de situation IGN
carte N°1
(Aménagement 2019 - 2038)



Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha

Plan établi en 2018

Echelle: 1/25 000



 Parcellaire forestier

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

FORET COMMUNALE DE
HOLVING

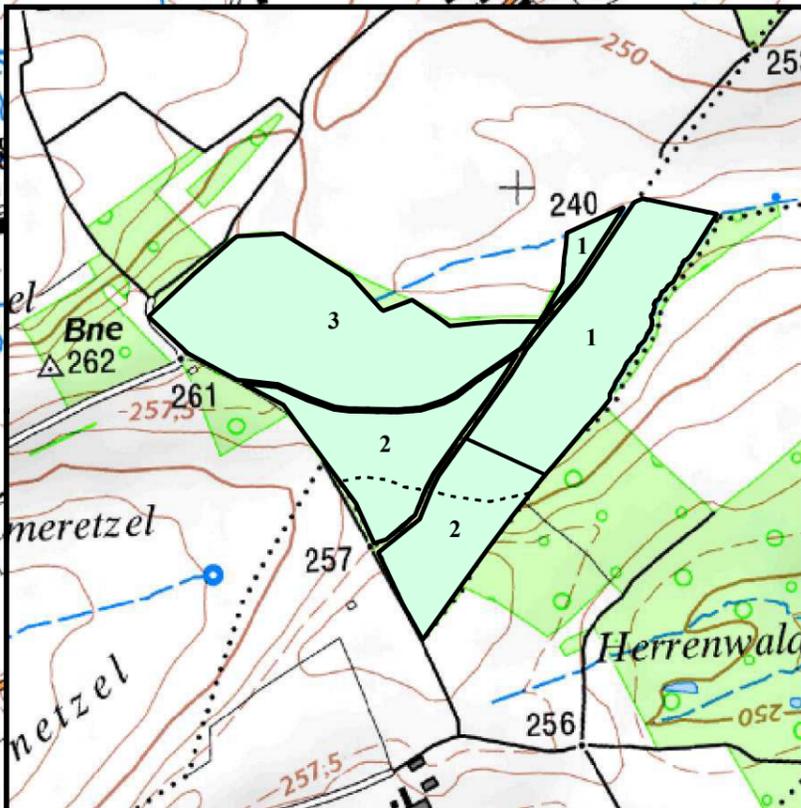
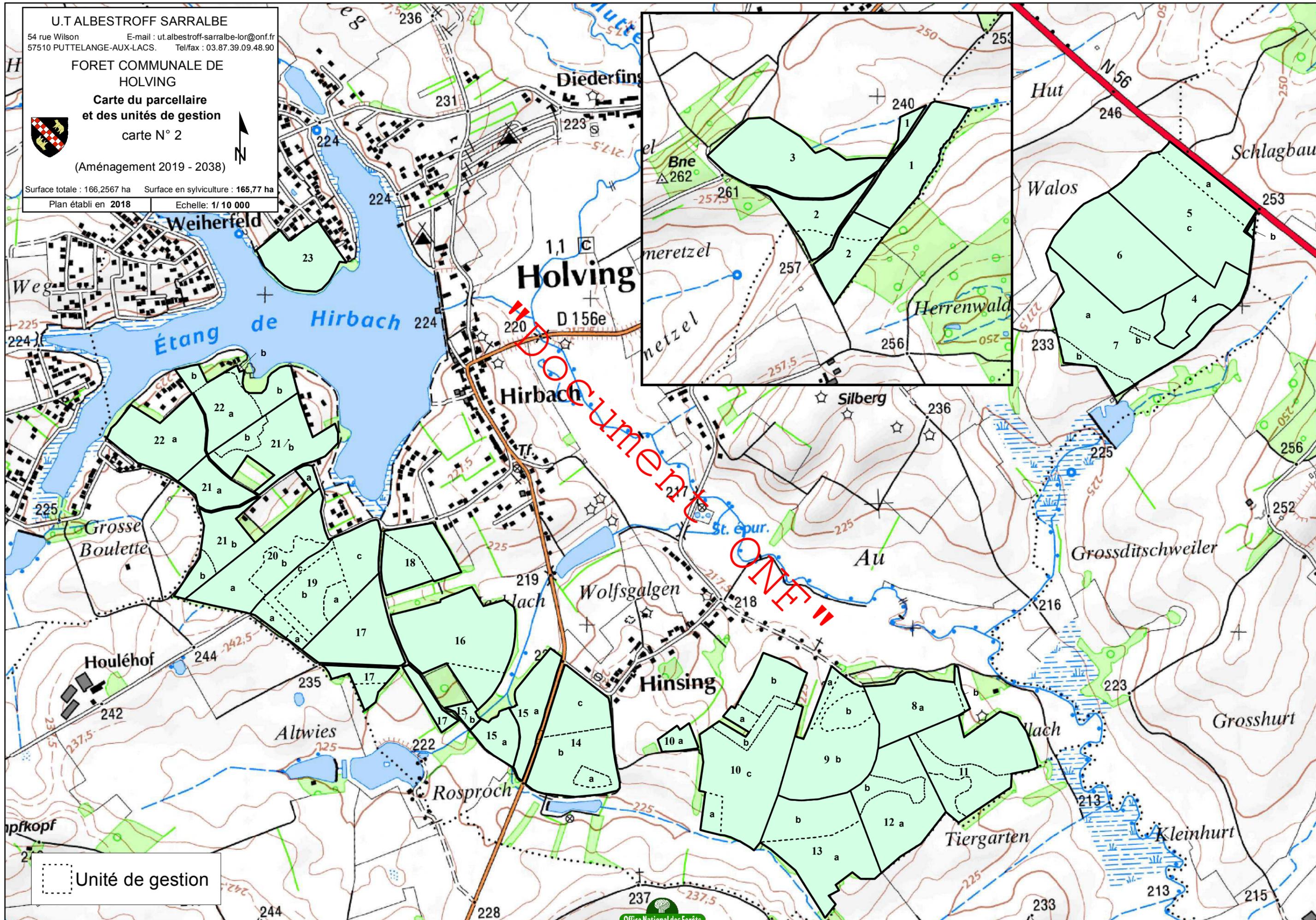
Carte du parcellaire
et des unités de gestion
carte N° 2



(Aménagement 2019 - 2038)

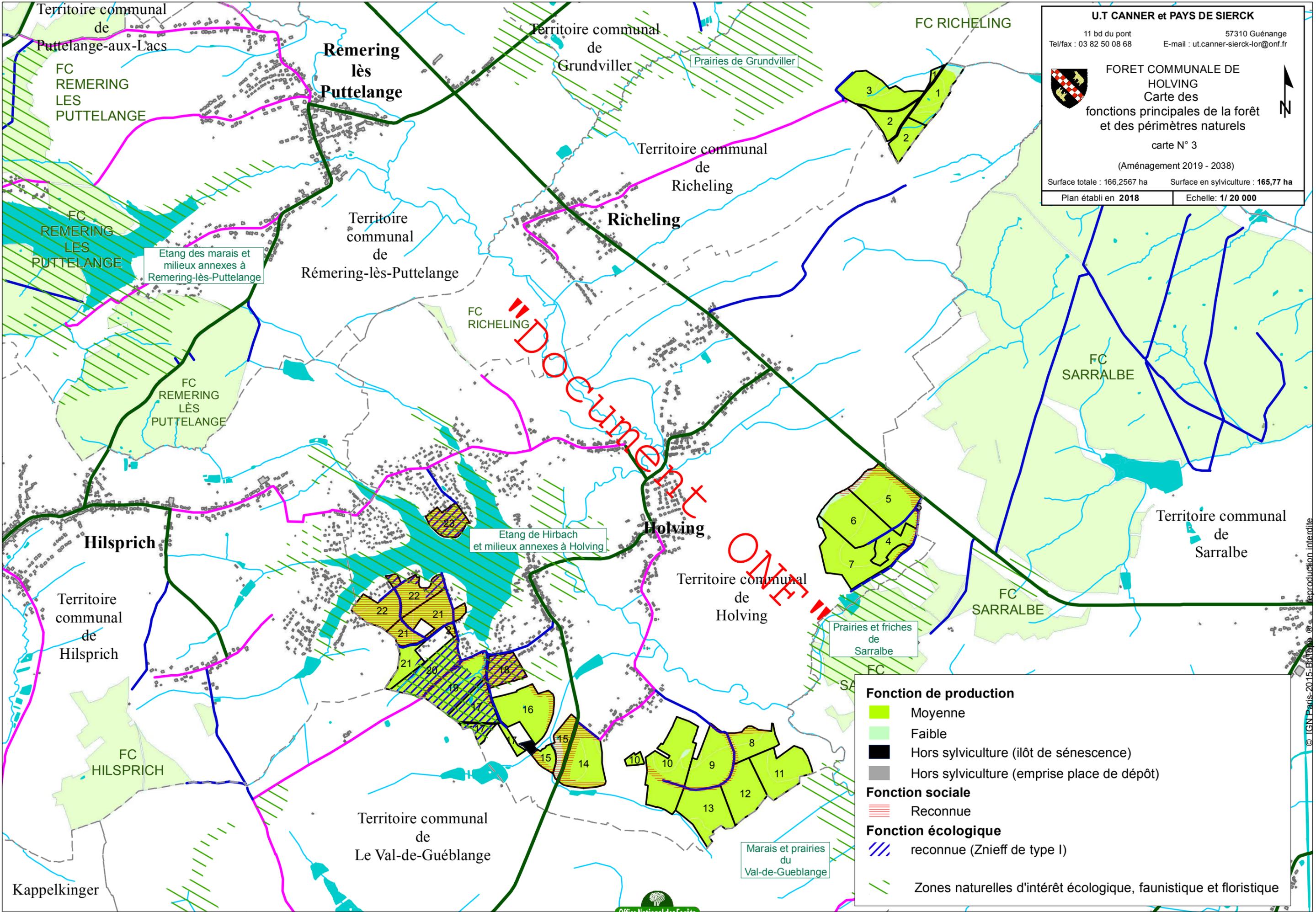
Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha

Plan établi en 2018 Echelle: 1/ 10 000



Document
OFFICIEL

Unité de gestion



U.T CANNER et PAYS DE SIERCK
 11 bd du pont 57310 Guénange
 Tel/fax : 03 82 50 08 68 E-mail : ut.canner-sierck-lor@onf.fr

FORET COMMUNALE DE HOLVING
 Carte des fonctions principales de la forêt et des périmètres naturels
 carte N° 3
 (Aménagement 2019 - 2038)

Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha
 Plan établi en 2018 Echelle: 1/ 20 000

Fonction de production

- Moyenne
- Faible
- Hors sylviculture (îlot de sénescence)
- Hors sylviculture (emprise place de dépôt)

Fonction sociale

- Reconnue

Fonction écologique

- reconnue (Znieff de type I)
- Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

DOCUMENT
 ONF

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

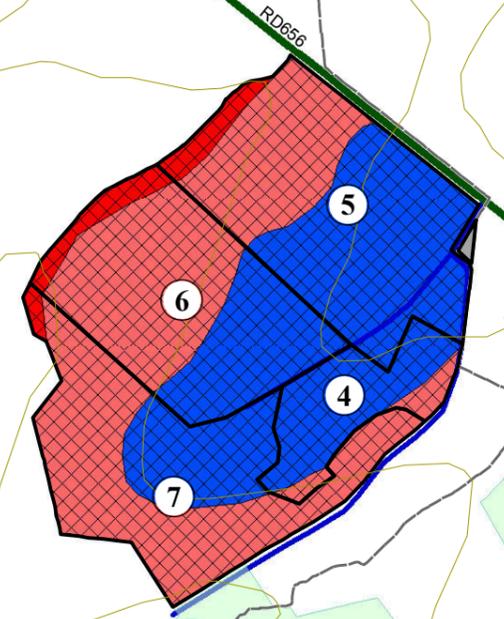
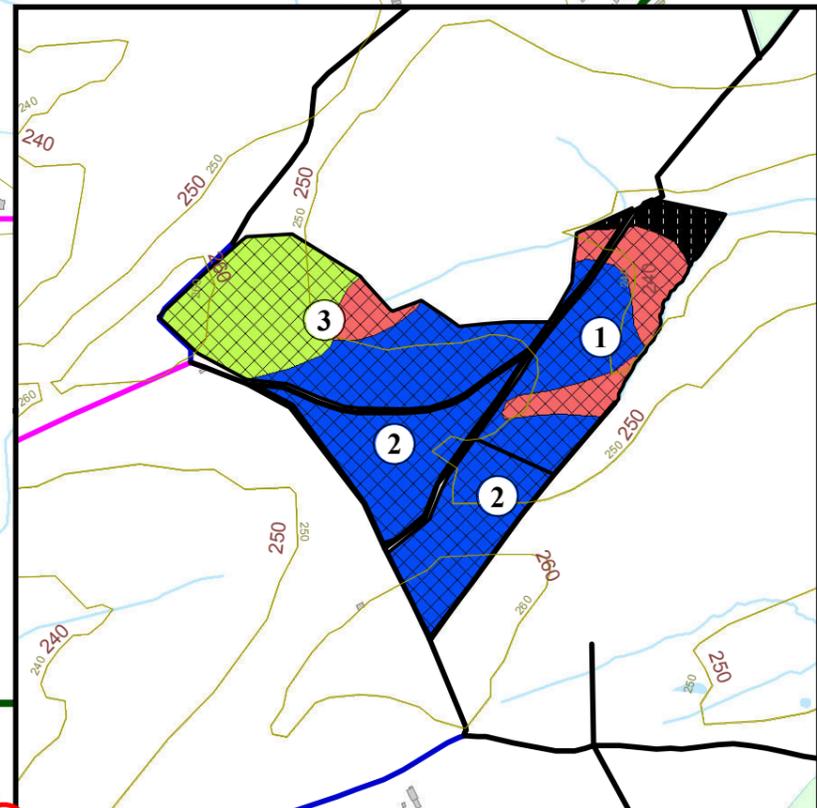
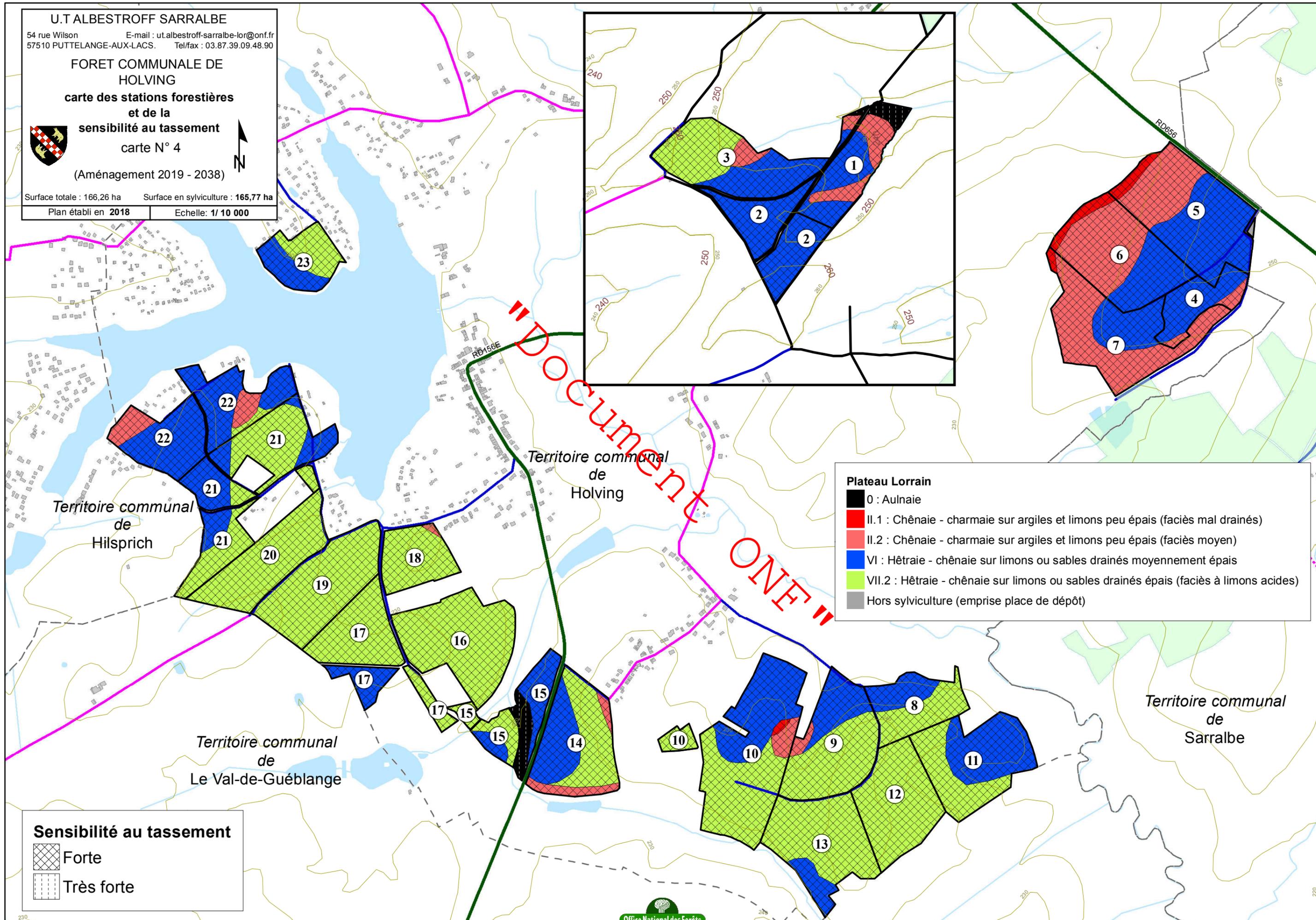
**FORET COMMUNALE DE
HOLVING**

**carte des stations forestières
et de la
sensibilité au tassement
carte N° 4**



(Aménagement 2019 - 2038)

Surface totale : 166,26 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha
Plan établi en 2018 Echelle: 1/ 10 000



Plateau Lorrain

0 : Aulnaie
II.1 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (faciès mal drainés)
II.2 : Chênaie - charmaie sur argiles et limons peu épais (faciès moyen)
VI : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais
VII.2 : Hêtraie - chênaie sur limons ou sables drainés épais (faciès à limons acides)
Hors sylviculture (emprise place de dépôt)

Sensibilité au tassement

	Forte
	Très forte

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

FORET COMMUNALE DE
HOLVING

Carte des essences forestières.



carte N° 5

(Aménagement 2019 - 2038)

Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha

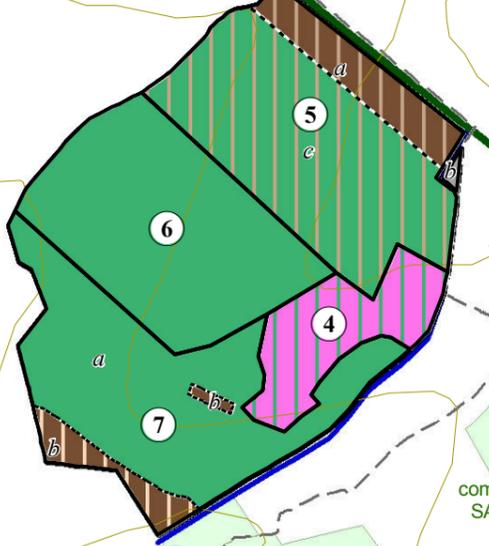
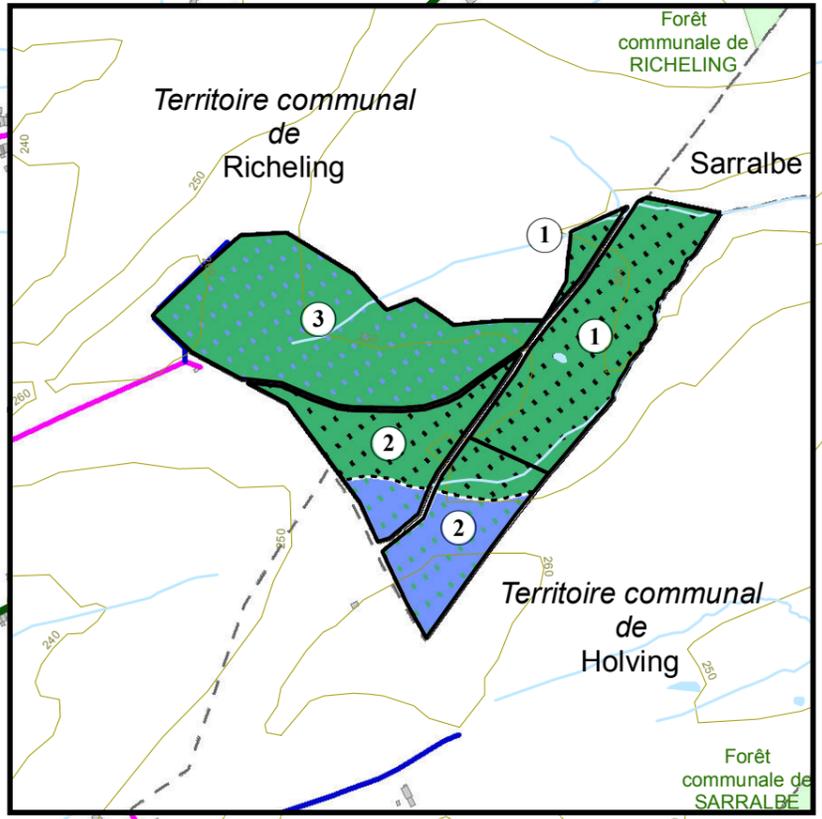
Plan établi en 2018

Echelle: 1/ 10 000



Holving

"DOCUMENT ONE"



Territoire communal
de
Hilsprich

Territoire communal
de
Le Val-de-Guéblange

Origine futaie	
	Chênes
	Chênes et hêtre
	Chênes et feuillus divers
	Chênes et mélèze
	Hêtre et chêne
	Feuillus divers
	Feuillus divers et chêne
	Feuillus précieux et feuillus divers
	Feuillus précieux et chêne
	Epicéa
	Epicéa et pin sylvestre
	Epicéa et mélèze
	Epicéa et résineux divers
	Douglas
	Vide boisable
	Hors sylviculture (emprise place de dépôt)
Origine Taillis sous futaie (TSF)	
	Chênes
	Chênes et hêtre
	Hêtre
	Hêtre et chêne
	Feuillus divers et chêne

U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

FORET COMMUNALE DE
HOLVING

Carte des structures



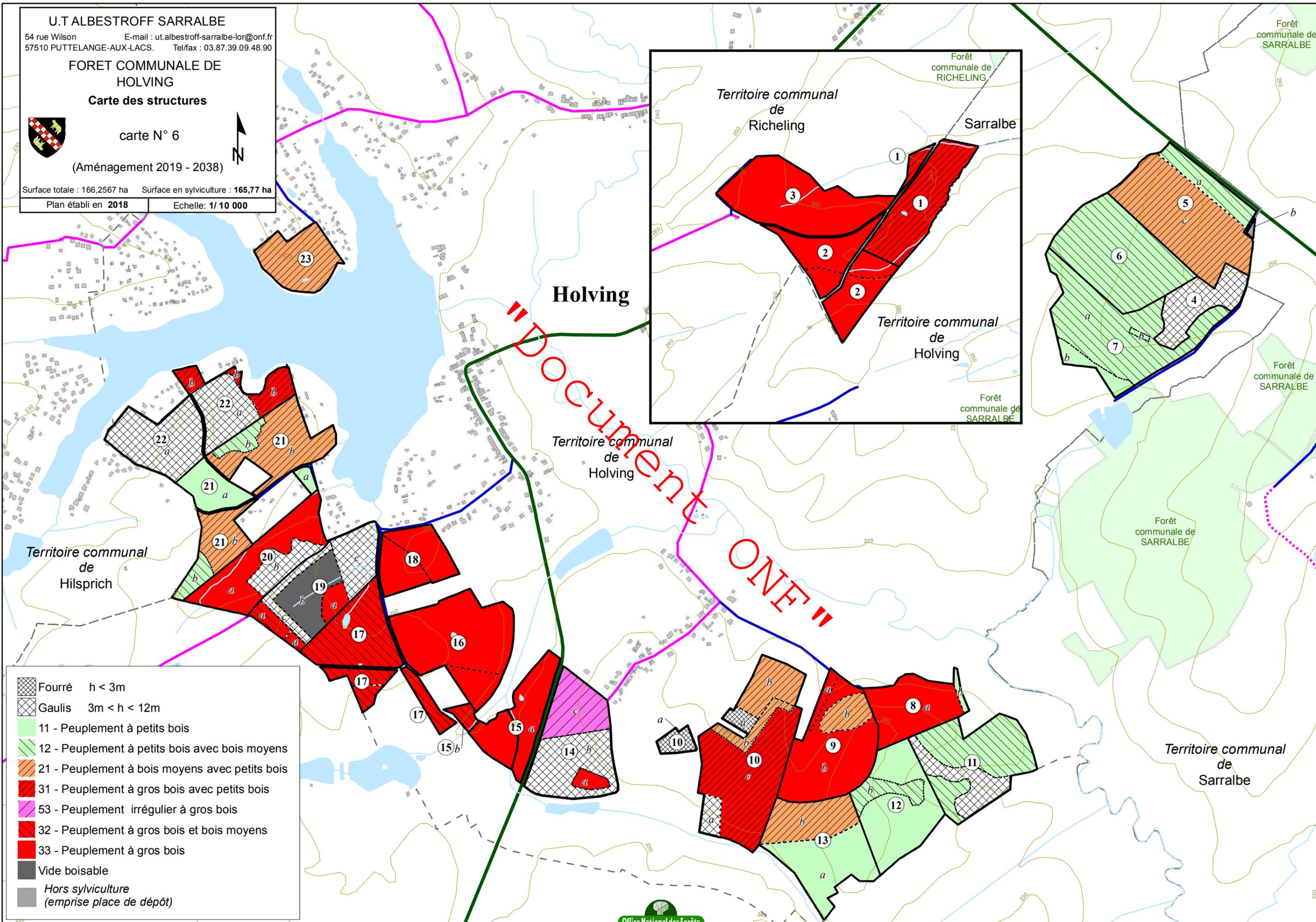
carte N° 6

(Aménagement 2019 - 2038)

Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha

Plan établi en 2018

Echelle: 1/ 10 000



- Fourré h < 3m
- Gaulis 3m < h < 12m
- 11 - Peuplement à petits bois
- 12 - Peuplement à petits bois avec bois moyens
- 21 - Peuplement à bois moyens avec petits bois
- 31 - Peuplement à gros bois avec petits bois
- 53 - Peuplement irrégulier à gros bois
- 32 - Peuplement à gros bois et bois moyens
- 33 - Peuplement à gros bois
- Vide boisable
- Hors sylviculture (emprise place de dépôt)



U.T ALBESTROFF SARRALBE

54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

FORET COMMUNALE DE
HOLVING

Carte des éléments remarquables,
des parcours touristiques,
de la sensibilité paysagère
et des concessions.

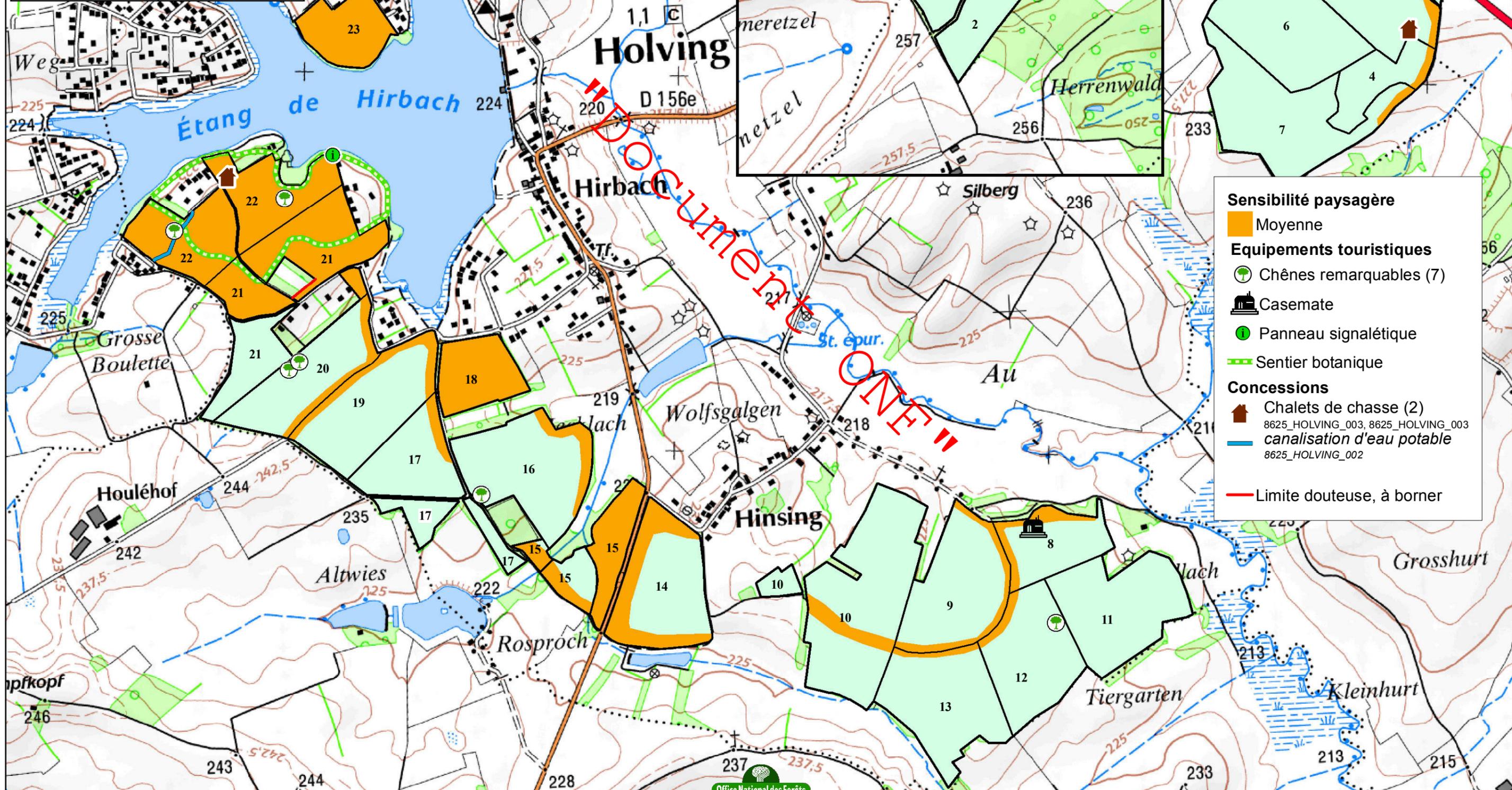


carte N° 7

(Aménagement 2019 - 2038)

Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha

Plan établi en 2018 Echelle: 1/ 10 000



Sensibilité paysagère
Moyenne

Equipements touristiques
Chênes remarquables (7)
Casemate
Panneau signalétique
Sentier botanique

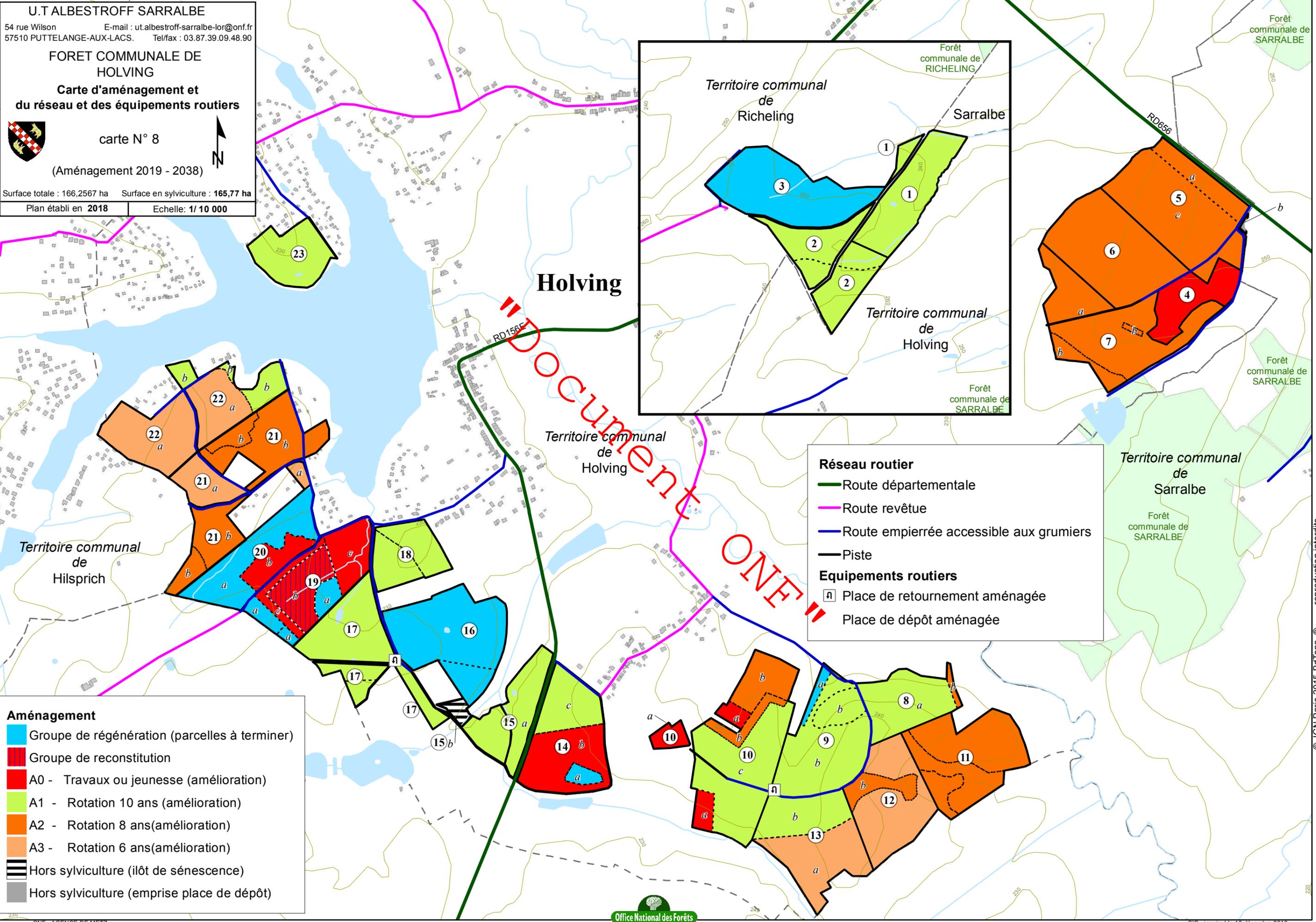
Concessions
Chalets de chasse (2)
8625_HOLVING_003, 8625_HOLVING_003
canalisation d'eau potable
8625_HOLVING_002
Limite douteuse, à borner

U.T ALBESTROFF SARRALBE
 54 rue Wilson E-mail : ut.albestroff-sarralbe-lor@onf.fr
 57510 PUTTELANGE-AUX-LACS. Tel/fax : 03.87.39.09.48.90

FORET COMMUNALE DE HOLVING
Carte d'aménagement et du réseau et des équipements routiers

carte N° 8
 (Aménagement 2019 - 2038)

Surface totale : 166,2567 ha Surface en sylviculture : 165,77 ha
 Plan établi en 2018 Echelle: 1/ 10 000



- Aménagement**
- Groupe de régénération (parcelles à terminer)
 - Groupe de reconstitution
 - A0 - Travaux ou jeunesse (amélioration)
 - A1 - Rotation 10 ans (amélioration)
 - A2 - Rotation 8 ans(amélioration)
 - A3 - Rotation 6 ans(amélioration)
 - Hors sylviculture (îlot de sénescence)
 - Hors sylviculture (emprise place de dépôt)

- Réseau routier**
- Route départementale
 - Route revêtue
 - Route empierrée accessible aux grumiers
 - Piste
- Equipements routiers**
- Place de retournement aménagée
 - Place de dépôt aménagée